

RAPPORT DE GESTION 2025





**POUR UNE EXPÉRIENCE DE LECTURE PLUS SIMPLE ET FLUIDE, ACCÉDEZ À LA VERSION
DIGITALE DE NOTRE RAPPORT EN SCANNANT LE QR CODE AVEC VOTRE SMARTPHONE OU
VOTRE TABLETTE.**



« En dépit de la succession d'années de sécheresse et de l'exacerbation des crises internationales, l'économie nationale a maintenu un taux de croissance conséquent et régulier, au cours des dernières années.

Par ailleurs, le Maroc connaît un renouveau industriel sans précédent : les exportations industrielles, notamment celles liées aux métiers mondiaux, ont plus que doublé depuis 2014.

Grâce aux orientations stratégiques que le Maroc s'est tracées, les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, des énergies renouvelables, des industries agroalimentaires et du tourisme constituent désormais un levier essentiel de notre économie émergente, tant en termes d'investissements qu'en matière de création d'emplois. »

Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Glorifie, adressé à la Nation le 29 Juillet 2025, à l'occasion du 26^{ème} anniversaire de l'accession du Souverain au Trône de Ses glorieux ancêtres.

TABLE DES MATIÈRES

EXTRAIT DU DISCOURS DE SM LE ROI	6
MOT DU DIRECTEUR	9
CHIFFRES CLÉS 2025	13
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025	14
L'OFFICE DES CHANGES : MISSIONS, VISION ET PRATIQUES DE BONNE GOUVERNANCE	19
INSTRUCTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS DE CHANGE 2026 : UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LA MODERNISATION DE LA RÉGLEMENTATION DES CHANGES	27
TRANSFORMATION DIGITALE : LEVIER DE PERFORMANCE ET DE SIMPLIFICATION	31
RELATION USAGERS : QUALITÉ, PROXIMITÉ ET TRANSPARENCE	36
SUPERVISION DES OPÉRATIONS DE CHANGE : UN CONTRÔLE INTELLIGENT BASÉ SUR LES RISQUES	40
ETABLISSEMENT DES STATISTIQUES DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS : QUALITÉ ET RECONNAISSANCE INTERNATIONALE	44
GESTION DU CONTENTIEUX CHANGE : CONFORMITÉ ET TRANSPARENCE	49
CAPITAL HUMAIN : COMPÉTENCES, ENGAGEMENT, PERFORMANCE	52
SITUATION FINANCIÈRE DE L'OFFICE DES CHANGES	58



MOT DU DIRECTEUR

DRISS BENCHIKH

DIRECTEUR DE L'OFFICE DES CHANGES

L'année 2025 aura marqué une nouvelle étape dans la dynamique de modernisation engagée par l'Office des Changes. Dans un contexte national et international en profonde mutation, nous avons consolidé nos capacités d'anticipation, poursuivi l'amélioration de nos dispositifs d'intervention et renforcé l'efficacité de notre action.

Guidés par une volonté constante d'adaptation et de performance, nous avons choisi d'agir avec clarté, pragmatisme et efficacité pour accompagner l'essor d'un Maroc résolument tourné vers le progrès, l'ouverture et l'innovation.

L'adoption de la Stratégie quinquennale 2025-2029 constitue l'expression concrète de cette orientation et de cette ambition de renouveau. Répondant aux impératifs de réactivité, d'agilité et de modernisation, elle traduit notre engagement en faveur du renforcement de la compétitivité de l'économie marocaine, de l'amélioration de l'attractivité du Royaume et de la consolidation de sa résilience économique.

En mobilisant l'intelligence et la créativité collectives, nous avons ainsi esquissé les contours d'une ambition renouvelée pour l'Office des Changes, celle d'« être une Institution au service du développement économique du pays et de la préservation des équilibres extérieurs ».

Structurée autour d'axes stratégiques clairement définis, cette stratégie constitue un cadre d'action fédérateur, qui place l'exigence de performance, la qualité du service rendu et la confiance des usagers au cœur de nos priorités. Elle repose sur une approche intégrée, alliant l'innovation réglementaire, la transformation numérique, la modernisation de la production statistique, l'instauration d'un contrôle intelligent ainsi que l'ancrage d'une gouvernance durable et responsable.

L'exercice 2025 a, ainsi, constitué le premier jalon de ce processus de transformation. Il a été marqué par le lancement et la finalisation de plusieurs initiatives d'envergure, traduisant en actes concrets les ambitions portées par la Stratégie 2025-2029 et confirmant la détermination de l'Office des Changes à conduire ce renouveau dans un esprit d'exigence, d'efficacité et d'innovation.

Dans ce cadre, la révision de l'Instruction Générale des Opérations de Change (IGOC), dont la nouvelle version a été publiée le 31 décembre 2025, représente une avancée majeure dans le processus de modernisation de la réglementation des changes. Conduite dans un esprit d'ouverture et de concertation avec les banques, les opérateurs économiques et l'ensemble des parties prenantes, cette refonte vise à rendre le cadre réglementaire plus clair, plus accessible et mieux adapté aux besoins des usagers.

Les nouvelles dispositions visent, en particulier, à améliorer le climat des affaires, à promouvoir les exportations, à soutenir le développement du commerce électronique et à encourager l'investissement, notamment en faveur des Jeunes Entreprises innovantes.

Dans la continuité de cette dynamique, l'Office des Changes a engagé une évolution de fond de son dispositif de contrôle, fondée sur l'intégration des technologies d'analyse des données et de l'intelligence artificielle, afin de renforcer la pertinence et l'efficacité de ses interventions. Dans le même élan, le renforcement du dispositif de lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme a permis de consolider la conformité du cadre national aux recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) et aux engagements internationaux du Royaume, contribuant, ainsi, à la crédibilité et à l'intégrité du système financier marocain.

Sur le plan international, l'Office des Changes a renforcé son positionnement en tant qu'acteur actif et reconnu au sein des instances spécialisées. L'organisation à Marrakech, du 6 au 9 Mai 2025, sous l'égide des Nations Unies, de la réunion de l'Équipe spéciale sur les statistiques du commerce international, confirme la place de référence qu'occupe désormais l'Office des Changes dans les travaux internationaux relatifs aux statistiques du commerce international.

L'adoption, lors de cette rencontre de haut niveau, de nouveaux cadres méthodologiques consacre la reconnaissance mondiale de notre expertise et le rôle de premier plan que joue le Royaume dans la définition des normes statistiques internationales.

Parallèlement, nous avons franchi un cap technologique décisif. Les actions engagées en matière de transition numérique ont porté sur le renforcement des systèmes d'information, l'amélioration de la sécurité informatique et la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité, permettant de garantir la disponibilité des services en toute circonstance, contribuant ainsi à renforcer la résilience globale de nos infrastructures numériques.

Cette dynamique ne saurait, toutefois, trouver sa pleine portée sans l'engagement de notre Capital Humain. Conscient de cet enjeu, l'Office des Changes a intensifié ses efforts en matière de développement des compétences, à travers un programme de formation ciblé et une politique de recrutement sélective, orientée vers les profils à forte valeur ajoutée dans les domaines de la data science, des technologies de l'information et de la cybersécurité.

En s'appuyant sur cette expertise et cette éthique de l'engagement, l'Office des Changes poursuit la mise en œuvre de sa stratégie avec exigence, pragmatisme et avec la volonté constante d'apporter des réponses concrètes aux attentes de son environnement.

C'est avec cette conviction et cette responsabilité que nous continuerons d'agir, au service du développement économique du Royaume et de la préservation de ses équilibres extérieurs.

Bonne lecture

CHIFFRES CLÉS

2025

RELATION USAGERS



15.555

DEMANDES D'AUTORISATIONS

↘ -9 %
par rapport 2024



12.002

CONSULTATIONS
(CENTRE D'APPEL)

↘ -40 %
par rapport 2024



5.410

INSCRITS À OC CONNECT

↗ +24,8%
par rapport 2024

SUPERVISION DES OPERATIONS DE CHANGE



2.521

DOSSIERS CONTRÔLÉS
(PIÈCES)

↗ +2%
par rapport 2024



500

ENQUÊTES SUR PLACE

↗ +38%
par rapport 2024



72,3 Mds DH

TRANSACTIONS CONTRÔLÉES

↗ +35%
par rapport 2024

CONTENTIEUX CHANGE



133

DOSSIERS TRAITÉS ET
RÉGULARISÉS

↗ +12%
par rapport 2024



104

RÉQUISITIONS
JUDICIAIRES TRAITÉES
x3

par rapport 2024



188

ACTIONS DE COORDINATION ADII

↗ +4%
par rapport 2024

CAPITAL HUMAIN



284

COLLABORATEURS

au 31/12/2025



49%

FEMMES

139



42 ans

ÂGE MOYEN

Ancienneté de 16 ans

PERFORMANCE FINANCIÈRE



491,7 MDH

RECETTES

↗ +7%
par rapport 2024



356,2 MDH

TOTAL DES CHARGES

↗ +8%
par rapport 2024

FAITS MARQUANTS



FAITS MARQUANTS

RENCONTRE ORGANISÉE PAR LA CGEM AU SUJET DE LA LOI DE FINANCES 2025

Le 22 janvier 2025, le Directeur de l'Office des Changes, M. Driss BENCHIKH, a pris part à une rencontre, organisée par la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), en présence de M. Fouzi LEKJAA, Ministre Délégué chargé du Budget, pour échanger autour des mesures introduites par la Loi de Finances 2025.

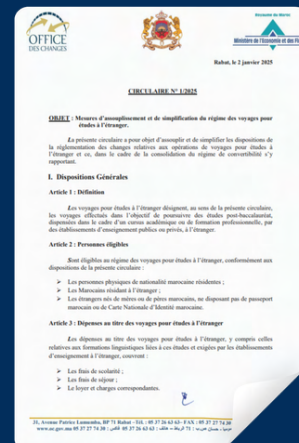
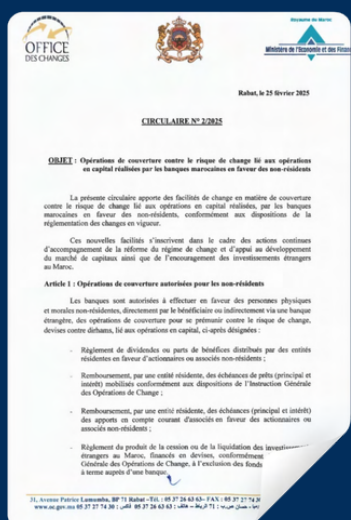
À cette occasion, M. le Directeur a mis en avant les mesures instaurées depuis 2019 en matière de réglementation des changes visant à accompagner les opérateurs économiques dans leurs opérations à l'international et répondre à leurs besoins spécifiques en matière de change.



PUBLICATION DE LA CIRCULAIRE N°2/2025

L'Office des Changes a publié, le 25 février 2025, la circulaire n°2/2025 portant sur les opérations de couverture contre le risque de change lié aux opérations en capital réalisées par les banques marocaines en faveur des non-résidents.

Élaborée en concertation avec les différentes parties prenantes, notamment Bank Al-Maghrib et l'Association Marocaine des Salles de Marchés, cette nouvelle circulaire s'inscrit dans la continuité des mesures visant à accompagner la réforme du régime de change. Son objectif est de dynamiser le marché des capitaux et d'encourager les investissements étrangers au Maroc.



PUBLICATION DE LA CIRCULAIRE N°1/2025

Le 2 janvier 2025, l'Office des Changes a publié la circulaire n°1/2025 relative aux mesures d'assouplissement et de simplification du régime de voyages pour études à l'étranger. La circulaire de l'Office des Changes a pour objet d'assouplir et de simplifier les dispositions de la réglementation des changes relatives aux voyages pour études à l'étranger, et ce, dans le cadre de la consolidation du régime de convertibilité y afférent.



NOMINATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OFFICE DES CHANGES

S'inscrivant dans la dynamique de déploiement de la nouvelle organisation de l'Office des Changes, M. Omar ALLAKI a été nommé Secrétaire Général par le Directeur de l'Office des Changes, M. Driss BENCHIKH, à l'issue d'un appel à candidatures lancé le 28 novembre 2024.

Titulaire d'un doctorat en économie et gestion, M. Omar ALLAKI a rejoint l'Office des Changes en 2006. Il y a exercé plusieurs fonctions de responsabilité, notamment au sein du Département Statistiques des Échanges Extérieurs, de l'Inspection et du Département Intermédiaires Agréés, avant d'être nommé, en 2013, Chef du Département Organisation et Systèmes d'Information.

Les entretiens d'évaluation des candidats à ce poste se sont déroulés le 21 Janvier 2025 devant une commission composée du Directeur de l'Office des Changes, M. Driss BENCHIKH, du Directeur des Entreprises Publiques et de la privatisation, M. Khalid SBIA, de la Directrice de la Caisse de Compensation, Mme Rachida AABAD et du Chef de Département Finances, Ressources Humaines et Moyens Généraux de l'Office des Changes, M. Youssef EL MDAGHRI.



RÉUNION DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE SUR LES STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL

L'Office des Changes en collaboration avec les Nations Unies avait organisé du 6 au 9 mai 2025 à Marrakech, la Réunion de l'équipe spéciale sur les statistiques du commerce international. La séance d'ouverture de cette rencontre de haut niveau, à laquelle ont pris part plusieurs institutions marocaines et organisations internationales, a été présidée par Mme Nadia FETTAH Alaoui, Ministre de l'Economie et des Finances.

Les travaux de cette réunion ont porté principalement sur la finalisation des nouveaux manuels méthodologiques élaborés par l'équipe spéciale (Task Team on International Trade Statistics - TT-ITS), sur la base des travaux techniques et de consultations internationales menés depuis 2021.

VISITE D'ÉTUDE D'UNE DÉLÉGATION CAMEROUNAISE

Dans le cadre de son engagement continu en faveur de l'échange et du partage d'expérience à l'international, l'Office des Changes a accueilli, le 24 juin 2025, une délégation du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun, en visite de travail au Maroc.

Cette rencontre a permis de renforcer les liens de coopération entre le Maroc et le Cameroun et de partager l'expertise de l'Office des Changes en matière de contrôle des opérations de change et de production des statistiques des échanges extérieurs.



LANCEMENT DE LA STRATÉGIE DE L'OFFICE DES CHANGES 2025-2029

Le 2 juillet 2025, l'Office des Changes a rendu publique sa stratégie pour la période 2025-2029.

Élaborée dans le cadre d'une démarche participative, cette feuille de route affirme la volonté de faire de l'Office des Changes un acteur engagé au service du développement économique et de la préservation des équilibres extérieurs. Structurée autour de six axes prioritaires – l'innovation réglementaire, le contrôle intelligent, la modernisation de la production statistique, la transformation digitale, l'amélioration de l'expérience usager et une gouvernance responsable – elle incarne une vision renouvelée de l'action publique.

STRATÉGIE OFFICE DES CHANGES 2025 -2029

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE STRATÉGIE 2025-2029 À LA CGEM

L'Office des Changes et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) ont tenu, le mercredi 2 juillet 2025, une rencontre au siège de la CGEM à Casablanca, consacrée à la présentation de la nouvelle stratégie de l'Office des Changes à l'horizon 2029.

À cette occasion, M. Driss BENCHIKH, en présence de M. Chakib ALJ, Président de la CGEM, a exposé les orientations stratégiques de l'Office des Changes à l'horizon 2029, ayant pour objectif de renforcer la compétitivité des opérateurs économiques tout en contribuant à la préservation des équilibres extérieurs du pays.



VISITE D'ÉTUDE DE LA COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (COBAC)

Dans le cadre de sa dynamique d'échange et de partage d'expertise à l'international, l'Office des Changes a accueilli, du 07 au 11 juillet 2025, une délégation de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), en visite de travail et d'étude au Maroc.

Cette visite avait pour objectif d'accompagner les experts de la COBAC dans la compréhension des méthodes de supervision et de contrôle des sociétés de change de devises au Maroc.



PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE STRATÉGIE 2025-2029 À LA CHAMBRE DE COMMERCE AMÉRICAINE

Dans une démarche d'ouverture et de concertation avec les acteurs économiques, l'Office des Changes a présenté les grandes orientations de sa stratégie 2025-2029, lors d'une rencontre organisée par la Chambre de Commerce Américaine (AmCham), le 2 octobre 2025 à Casablanca.

Cette rencontre, marquée par un échange riche et fructueux, reflète l'engagement de l'Office des Changes à renforcer la concertation avec ses partenaires et à soutenir l'ouverture économique du Royaume et son insertion sur les marchés internationaux.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET LA CNSS

Le Secrétariat d'État chargé du Commerce Extérieur, l'Office des Changes et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ont conclu, Mardi 7 octobre 2025, à Rabat, une convention de coopération visant à structurer le partage et l'exploitation des données entre les trois Institutions.

Cette convention avait pour objectifs de renforcer l'échange structuré des données, de soutenir la prise de décision publique à travers des études et analyses conjointes et de développer les compétences par des actions de formation ciblées.



PUBLICATION DES STATISTIQUES SUR LES EXPORTATIONS DES SERVICES, DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET DE L'OUTSOURCING

L'Office des Changes a publié les statistiques relatives aux exportations des services de l'économie numérique et de l'outsourcing. Cette diffusion, réalisée en partenariat avec le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, s'inscrit dans le prolongement de la stratégie "Digital Morocco 2030" visant à promouvoir l'économie numérique du pays.



Evolution des exportations des services de l'économie numérique et de l'outsourcing

(Chiffres en Mds de Dirhams)

Année	Services de l'économie numérique et de l'outsourcing	Services de l'économie numérique et de l'outsourcing	Services de l'économie numérique et de l'outsourcing	Services de l'économie numérique et de l'outsourcing	Services de l'économie numérique et de l'outsourcing	Total
2023	001	002	003	004	005	20 176
	006	007	008	009	010	10 000
	011	012	013	014	015	10 000
	016	017	018	019	020	10 000
	021	022	023	024	025	10 000
2024 (*)	001	002	003	004	005	20 176
	006	007	008	009	010	10 000
	011	012	013	014	015	10 000
	016	017	018	019	020	10 000
	021	022	023	024	025	10 000
2025 (*)	001	002	003	004	005	20 176
	006	007	008	009	010	10 000
	011	012	013	014	015	10 000
	016	017	018	019	020	10 000
	021	022	023	024	025	10 000

(*) Chiffres préliminaires

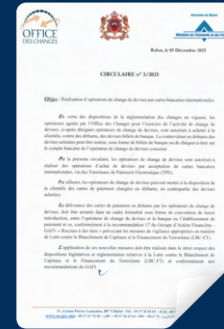


LANCEMENT DE LA NOUVELLE VERSION DE L'APPLICATION OC CONNECT INTÉGRANT L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Le 12 novembre 2025, l'Office des Changes a annoncé le lancement de la nouvelle version de son application mobile «OC CONNECT», intégrant la solution nationale d'identification numérique (E-ID), développée par la Direction Générale de la Sécurité Nationale (DGSN). Cette évolution majeure permet aux utilisateurs de s'inscrire et d'accéder de manière sécurisée et entièrement dématérialisée aux services relatifs aux dotations personnelles en devises.

PUBLICATION DE LA CIRCULAIRE N°3/2025

L'Office des Changes a publié le 5 décembre 2025, la circulaire n° 3/2025 relative aux nouvelles facilités accordées aux opérateurs de change de devises pour la réalisation d'opérations de change de devises via cartes bancaires internationales. Cette circulaire marque une étape importante dans le renforcement du dispositif opérationnel de change de devises et accompagne la transition vers des solutions de paiement plus modernes et plus sécurisées.



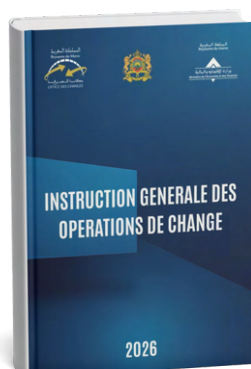
ORGANISATION DE LA JOURNÉE DU PERSONNEL

Afin de créer un climat de travail sain et motivant, propice au développement d'une performance collective durable, l'Office des Changes a organisé le 6 décembre 2025 une journée dédiée à son personnel sous le slogan « Ensemble vers l'excellence ». En investissant dans le capital humain à travers cette initiative, l'Office des Changes consolide les fondations de sa transformation stratégique, anticipe les défis de la modernisation institutionnelle, affirme ses valeurs de respect, de solidarité et d'excellence et se positionne comme employeur de référence dans le secteur public.



PUBLICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS DE CHANGE 2026

Le 31 décembre 2025, l'Office des Changes a publié la nouvelle version de l'Instruction Générale des Opérations de Change (IGOC 2026), entrée en vigueur le 1er janvier 2026. Élaborée à l'issue d'une large concertation avec les professionnels et les institutionnels et appuyée par des études d'impact, l'IGOC 2026 offre un cadre réglementaire plus clair, structuré et accessible, répondant aux besoins des opérateurs économiques, des investisseurs et des particuliers.



DISPOSITIFS D'INFORMATION ET DE FACILITATION À L'OCCASION DE LA CAN 2025

À l'occasion de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2025), l'Office des Changes a mis en place un dispositif renforcé destiné à accompagner les supporters étrangers et les Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) tout au long de leur séjour au Maroc. Ce dispositif vise à simplifier les opérations de change, à renforcer la transparence et à garantir un accès optimal à l'information dès l'arrivée des visiteurs sur le territoire national.

OFFICE DES CHANGES

MISSIONS, VISION ET PRATIQUES DE BONNE GOUVERNANCE



Fort d'une stratégie ambitieuse à l'horizon 2029 et d'une culture institutionnelle fondée sur l'agilité, la réactivité et l'innovation, l'Office des Changes poursuit une transformation profonde de ses modes d'intervention et de ses outils, pour mieux répondre aux enjeux d'un contexte économique mondial en mutation accélérée.

Cette dynamique repose sur une gouvernance responsable et une organisation cohérente, qui permettent à l'Office des Changes de conjuguer performance opérationnelle, clarté stratégique et engagement durable au service de l'économie nationale.

L'OFFICE DES CHANGES : UN ACTEUR CLÉ AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

MISSIONS

Acteur majeur de la sphère économique et financière du Royaume, l'Office des Changes participe à l'évolution d'un modèle économique plus ouvert, plus résilient et davantage intégré aux dynamiques internationales tout en veillant à la préservation des équilibres extérieurs et à la stabilité financière du pays.

Ses missions s'articulent autour de deux axes fondamentaux : **la réglementation et le contrôle des opérations de change, ainsi que la production et la diffusion des statistiques des échanges extérieurs.**

VALEURS



VALEURS MORALES ET DE CONDUITE

L'ensemble du personnel de l'Office des Changes adhère à une culture fondée sur le respect, la transparence, l'intégrité et la confidentialité.



VALEURS SOCIALES

La qualité du service public assuré par l'Office des Changes repose sur la mobilisation de ses équipes. Nos valeurs sociales s'appuient sur l'écoute, la reconnaissance, la confiance et l'égalité.



VALEURS DE PERFORMANCE

La performance demeure au cœur de nos objectifs stratégiques. Les valeurs de performance de l'Office des Changes se concentrent sur l'efficacité, la qualité de service, le professionnalisme et l'engagement.



UNE STRATÉGIE FONDÉE SUR UNE VISION AMBITIEUSE

Vision 2025-2029

Une institution au service du **développement économique** du Pays et de la **préservation des équilibres extérieurs**



À travers sa stratégie à l'horizon 2029, l'Office des Changes confirme son engagement à accompagner les grandes transformations économiques du Royaume tout en veillant à la préservation de ses équilibres extérieurs.

La stratégie 2025-2029 de l'Office des Changes s'inscrit dans une dynamique de modernisation profonde, en cohérence avec les Hautes Orientations Royales et les ambitions du Nouveau Modèle de Développement.

Fruit d'une démarche inclusive et concertée, cette nouvelle feuille de route traduit la volonté de l'Office des Changes **"d'être une institution au service du développement économique du Maroc et de la préservation des équilibres extérieurs"**.

NOTRE STRATÉGIE 2025-2029

NOTRE AMBITION

Faire évoluer la réglementation des changes, déployer un contrôle intelligent ciblé sur les zones à risque, renforcer la production statistique au service de la décision, accélérer la transition digitale et transformer la relation avec l'utilisateur, au service d'une économie ouverte, diversifiée et résiliente.



SIX AXES STRUCTURANTS

- 1 Réglementation des Changes
- 2 Contrôle des opérations de change
- 3 Statistiques des échanges extérieurs
- 4 Relation usagers
- 5 Digitalisation et Gestion de la donnée
- 6 Gouvernance et développement institutionnel

NOS PRINCIPES

1. Lisibilité

Rendre les règles plus claires, accessibles et mieux assimilées par les usagers.

2. Anticipation

Adapter l'action de l'Office aux mutations économiques, financières et technologiques.

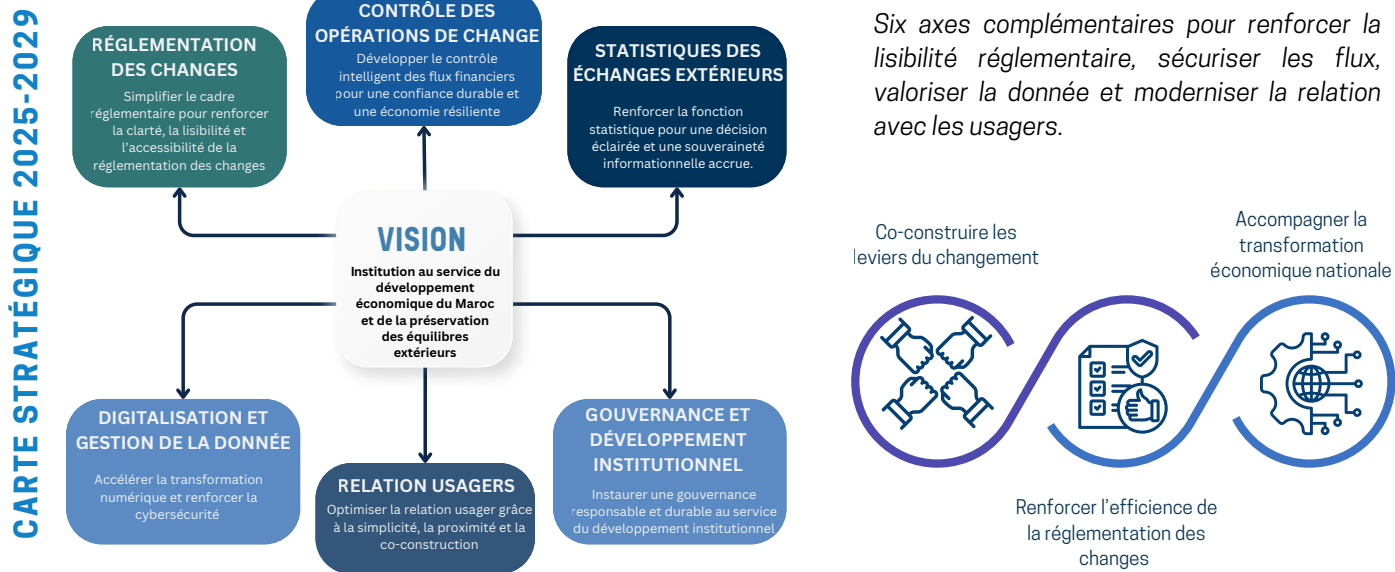
3. Co-construction

Renforcer le dialogue avec les banques, opérateurs, fédérations et partenaires institutionnels.

4. Impact

Orienter les projets vers des résultats mesurables pour l'économie, les usagers et l'attractivité du Maroc.

UNE VISION DÉCLINÉE AUTOUR DE SIX AXES STRUCTURANTS



UNE STRATÉGIE CO-CONSTRUITE ET PARTAGÉE AVEC L'ÉCOSYSTÈME



La stratégie de l'Office des Changes 2025-2029 a été élaborée selon une démarche participative, afin de construire une vision partagée et fédératrice. Cette dynamique s'est prolongée par une phase de concertation avec l'écosystème, à travers une série de rencontres et de présentations organisées auprès de la CGEM, du GPBM, des groupements professionnels et des chambres de commerce. Ces échanges ont permis de partager les orientations stratégiques de l'Office des Changes, de recueillir les attentes des parties prenantes et de renforcer leur adhésion autour des ambitions portées par la stratégie.

ENGAGEMENT COLLECTIF



UNE ORGANISATION PERFORMANTE, EFFICACE ET EFFICIENTE

Afin d'accomplir pleinement ses missions, l'Office des Changes s'appuie sur une organisation cohérente, performante et adaptée aux exigences de son environnement. Cette organisation favorise la coordination entre les entités, renforce la fluidité des processus et améliore les conditions de traitement des opérations.

Dans le prolongement de la dynamique de transformation engagée par l'Office des Changes, les travaux de réorganisation des structures ont été menés au cours de l'année 2025 selon une démarche participative associant l'ensemble des parties prenantes.

Cette réorganisation vise à renforcer la capacité de l'Institution, à porter efficacement sa stratégie, à consolider sa gouvernance et à optimiser son fonctionnement pour mieux répondre aux besoins des opérateurs économiques et des particuliers.



UN ENGAGEMENT CONSTANT EN FAVEUR DE LA BONNE GOUVERNANCE

Au cours des dernières années, l'Office des Changes a significativement renforcé les fondements de sa gouvernance, en faisant des principes de transparence, de responsabilité et de conformité les piliers d'un dispositif en perpétuel perfectionnement, orienté vers la performance, l'excellence et l'efficacité de son action.

Dans ce cadre, l'Office des Changes mobilise un ensemble de leviers complémentaires, articulés autour de la collégialité dans la prise de décision, de la transparence des mécanismes de communication et de suivi, ainsi que d'une approche structurée de maîtrise des risques, adossée aux dispositifs d'audit et de contrôle interne. L'ensemble est soutenu par un pilotage stratégique attentif, garantissant la cohérence des orientations et la qualité de leur mise en œuvre.

Ces éléments concourent à l'affermissement d'un cadre de gouvernance à la fois responsable, efficient et orienté vers l'excellence institutionnelle.

INSTANCES DE GOUVERNANCE

LA MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Conformément aux dispositions du Dahir n°1- 58-021 du 1er Rejeb 1377 (22 janvier 1958), la Ministre de l'Économie et des Finances détermine les modalités générales de gestion de l'Office des Changes. A ce titre, elle fixe la nature, le taux et les modalités de perception des redevances et commissions encaissées par l'Office des Changes à l'occasion des opérations dont celui-ci a la charge, Elle arrête, en outre, le budget annuel de l'Office des Changes et approuve ses comptes et bilans. La Ministre de l'Economie et des Finances autorise, par ailleurs, l'achat, la vente et l'échange de tous droits mobiliers et immobiliers. Elle consent et accepte tous baux et fait toutes résiliations. Elle autorise, également, toute action judiciaire.

LE COMITÉ DE DIRECTION

Sous la présidence du Directeur de l'Office des Changes, le Comité de Direction est constitué en sus, du Secrétaire Général, du Chargé de Mission et des Chefs de Département.

En 2025, le Comité de Direction a tenu 11 réunions consacrées au suivi des activités et à la coordination des décisions managériales.



LE COMITÉ D'AUDIT

Son rôle principal est d'évaluer le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de l'Office des Changes afin de garantir la fiabilité et la sincérité des informations comptables et financières.

Le Comité d'audit est composé d'un représentant de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures (DTFE), de deux représentants de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (DEPP) ainsi que du contrôleur d'Etat de l'Office des Changes.

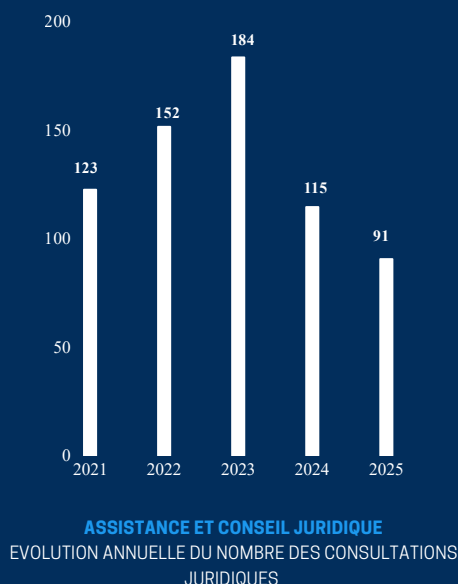
Le Comité d'Audit a tenu, en 2025, une réunion consacrée à l'examen des conclusions de l'audit comptable et financier de l'Office des Changes au titre de l'exercice 2024 et à l'approbation du programme triennal d'audit interne 2025-2027.

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

L'Office des Changes a instauré des instances internes spécialisées: Comité Gestion des Changements, Comité Réglementation, Sanctions et Transactions, Comité Ressources Humaines, et Comité Communication et Relations Extérieures.

Se réunissant à fréquence régulière, ces instances spécialisées sont orientées vers un rôle de pilotage et de suivi favorisant, ainsi, un management concerté et une plus grande réactivité institutionnelle.

CONFORMITÉ AU CADRE JURIDIQUE ET RESPECT DES PRINCIPES DE BONNE GOUVERNANCE



Face aux enjeux juridiques liés à son activité, l'Office des Changes prône une démarche d'accompagnement et de conseil auprès de ses services. Cette fonction juridique sécurise l'ensemble des actes administratifs de l'Institution.

En 2025, la pertinence de cette approche a été démontrée par le traitement de 91 dossiers de consultation, témoignant de l'importance de la fonction juridique comme étant un levier d'optimisation de la sécurité juridique et du respect des pratiques de bonne gouvernance.



91
CONSULTATIONS
JURIDIQUES EN 2025

UNE GESTION RIGOUREUSE ET PROACTIVE DES RISQUES

L'Office des Changes déploie un dispositif de vigilance destiné à protéger ses actifs et à assurer la continuité opérationnelle. En 2025, les actions entreprises ont été guidées par une logique d'actualisation constante, de renforcement de la sécurité des systèmes d'information et de préparation à la continuité d'activité.

● ACTUALISATION DES RISQUES

Au titre de l'exercice 2025, le chantier d'actualisation de la cartographie des risques, initié fin 2024, a été finalisé et clôturé. Une nouvelle version de la cartographie a été validée, intégrant les évolutions des environnements interne et externe.

Cette démarche a permis de réévaluer la criticité des risques identifiés, d'ajuster les dispositifs de maîtrise existants et de prioriser les actions de renforcement adéquates.

NIVEAU DE MAÎTRISE DES RISQUES



80%

DOMAINE METIER



100%

DOMAINE MANAGEMENT



80%

DOMAINE SUPPORT

Tous les processus relevant du domaine Management ont enregistré une amélioration de leur niveau de maîtrise des risques, portant ce taux à 100 %. Les domaines Métier et Support ont, pour leur part, enregistré un taux d'amélioration de 80 %.

LA CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ : UNE PRIORITÉ INSTITUTIONNELLE

Dans le cadre du renforcement de la résilience organisationnelle et la maîtrise des risques, l'Office des Changes a engagé en 2025 un projet structurant dédié à l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA).

Ce chantier a permis de définir et de formaliser le dispositif de continuité d'activité et d'identifier les actions nécessaires à sa mise en œuvre opérationnelle via une feuille de route dédiée visant à structurer et accompagner la mise en place progressive des prérequis techniques, matériels et organisationnels nécessaires à son déploiement, son maintien et son évolution continue.

Pour la gestion et le maintien du PCA, l'Office des Changes a mis en place un dispositif organisationnel structuré à plusieurs niveaux, articulé autour des organes suivants:

- Une cellule de crise Décisionnelle (CCD) ;
- Une cellule de crise opérationnelle (CCO) ;
- Un comité de gestion de la continuité d'activité chargé du maintien du PCA en condition opérationnelle.



64%

TAUX DE RÉALISATION DE SESSION DE FORMATION RELATIVE À LA NORME ISO 22301

OBJECTIFS ATTEINTS

- SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES ACTIFS
- PERFORMANCE ET RÉPUTATION
- CONFORMITÉ AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

● DÉVELOPPEMENT D'UNE CYBER RÉSILIENCE AU SEIN DE L'OFFICE DES CHANGES

L'Office des Changes a engagé une démarche structurée de management de la sécurité SI, intégrant à la fois l'amélioration de la gouvernance, le renforcement des moyens de défense techniques, l'amélioration des capacités de détection et de réponse aux incidents.

Le contexte national, marqué en 2025 par une recrudescence significative des cyberattaques, a mis à l'épreuve la robustesse des dispositifs de sécurité déployés par l'Office des Changes. Cette situation a, également, mis en évidence la nécessité de renforcer davantage la cyber-résilience de l'Institution à travers le développement des capacités d'anticipation, de coordination et de réaction face aux menaces et aux situations de crises.

Cette dynamique s'est traduite par le lancement d'actions d'audit, de mise à niveau des contrôles de sécurité et des revues des processus et rôles en matière de gestion de la sécurité SI.

● AUDIT DE SÉCURITÉ DU SYSTÈME D'INFORMATION DE L'OFFICE DES CHANGES

Face à l'émergence de nouvelles cybermenaces, une mission d'audit de la Sécurité du Système d'Information a été réalisée par un prestataire homologué PASSI (Prestataire d'Audit de la Sécurité des Systèmes d'Information) afin d'évaluer le niveau de protection des différents systèmes critiques de l'Office des Changes, d'identifier les vulnérabilités potentielles et de formuler des recommandations de renforcement adaptées.

AUDIT INTERNE : UN LEVIER D'AMÉLIORATION CONTINUE

L'audit interne constitue un levier essentiel dans la dynamique d'amélioration continue des processus et dans la quête d'excellence de l'Office des Changes. Il contribue au renforcement de la capacité de l'Office des Changes à créer de la valeur et à œuvrer pour sa protection et sa pérennité, en fournissant au Comité d'audit et à la Direction une assurance, un conseil, un éclairage et une prospective indépendants, objectifs et fondés sur les risques.

L'année 2025 constitue une étape décisive pour l'audit interne, marquée par l'adoption de nouvelles normes visant à renforcer la transparence, l'efficacité et la pertinence des missions d'audit.

Dans ce cadre, la nouvelle approche d'audit adoptée vise ainsi à :

- Améliorer en continu l'efficacité et l'efficience des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'Office des Changes en s'appuyant sur une approche systématique et méthodique ;
- Aligner ses missions sur les orientations stratégiques et les priorités de l'Office des Changes ;
- Fournir à la Direction et au Comité des éléments probants en matière de gouvernance et de supervision, utiles à la prise de décision ;
- Renforcer l'engagement de l'Office des Changes envers l'intérêt général, en veillant au respect des lois, des réglementations en vigueur, ainsi que des principes éthiques et des valeurs institutionnelles ;
- Veiller à l'intégration des bonnes pratiques environnementales et à la mise en œuvre effective de la responsabilité sociétale de l'Office des Changes.



VERS UNE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE STRUCTURÉE ET PROGRESSIVE

L'Office des Changes place la Responsabilité Sociétale au cœur de sa stratégie 2025-2029, visant à concilier performance du service public, respect de l'environnement et engagement sociétal.

En 2025, un diagnostic de l'existant a été mené afin d'évaluer le niveau d'alignement de l'Office des Changes avec les lignes directrices de la norme ISO 26000, référence internationale en matière de RSE.

Ce diagnostic a mis en évidence les avancées significatives déjà réalisées, portées par un ensemble d'initiatives engagées ces dernières années. Il a également permis d'identifier des axes d'amélioration et des actions complémentaires nécessaires à la structuration d'un plan d'action RSE cohérent sur le moyen et long terme.

CONTRÔLE DE GESTION ET PILOTAGE DE LA PERFORMANCE

L'année 2025 a constitué une année de transition stratégique pour l'Office des Changes, marquée par le passage entre deux cycles stratégiques et par le lancement des travaux d'élaboration de la nouvelle Stratégie 2025-2029.

Dans ce cadre, le Contrôle de Gestion a coordonné les travaux d'élaboration et de déclinaison de cette stratégie selon une démarche participative associant l'ensemble des structures de l'Institution. Cette démarche a abouti à la définition des plans d'action départementaux, couvrant l'ensemble de la période 2025-2029. Cet exercice a permis d'identifier, pour chaque objectif stratégique, les actions, les ressources nécessaires, les échéances de mise en œuvre ainsi que les indicateurs de suivi et de performance. Chaque Département dispose désormais d'un plan stratégique servant d'outil de pilotage pour la mise en œuvre des priorités et engagements de l'Office des Changes sur la période 2025-2029.

En outre, le Contrôle de Gestion se conforme au processus d'élaboration budgétaire de l'Office des Changes et contribue à l'élaboration des feuilles de route des différents départements en veillant à la cohérence entre les moyens demandés et les orientations de la Stratégie 2025-2029.

Cette approche a, également, permis la constitution d'un portefeuille de projets stratégiques et la mise en place d'un dispositif de suivi inspiré des pratiques de gestion de type PMO (Project Management Office), afin d'assurer un pilotage efficace des chantiers prioritaires. Parallèlement, le Contrôle de Gestion a coordonné les travaux relatifs au projet de réorganisation des structures de l'Office des Changes, dont la mise en œuvre est prévue au début de l'année 2026.

Son rôle couvre, également, la consolidation budgétaire ainsi que le suivi mensuel de l'état des engagements et des encaissements. Ce suivi est réalisé sur la base de seuils définis afin d'évaluer la qualité des prévisions budgétaires et le niveau d'exécution des différentes rubriques du budget, à travers l'élaboration de notes mensuelles de suivi budgétaire. Des états de suivi des délais de paiement sont également élaborés trimestriellement afin de veiller au respect des dispositions du Décret n°2-16-344 du 17 Chaoval 1437 (22 juillet 2016) fixant les délais de paiement et les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques, et de limiter les risques financiers liés aux dépassements des délais réglementaires.

Il a, par ailleurs, assuré le suivi de la répartition des produits des amendes et l'estimation périodique des restes à encaisser.

Dans cette perspective, l'Office des Changes entend adopter une démarche structurée et progressive de déploiement de sa stratégie RSE, en s'alignant pleinement sur les sept thématiques clés de la norme ISO 26000, à savoir : la gouvernance, les droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, les pratiques loyales, les questions relatives aux usagers ainsi que le développement local.

INSTRUCTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS DE CHANGE 2026

UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LA MODERNISATION DE LA RÉGLEMENTATION DES CHANGES



Fruit d'une démarche participative associant les principaux acteurs économiques et institutionnels, l'IGOC 2026 repose sur une nouvelle architecture réglementaire visant à améliorer la lisibilité, la cohérence et l'accessibilité de la réglementation des changes. Son élaboration a été soutenue par des études d'impact approfondies et une analyse prospective des besoins des opérateurs économiques dans un contexte marqué par l'accélération des échanges internationaux et l'émergence de nouveaux modèles d'affaires.

Cette nouvelle édition introduit plusieurs mesures d'assouplissement visant à faciliter les opérations internationales, à accompagner le développement des activités à l'étranger et à soutenir l'investissement productif. Une attention particulière a été accordée aux jeunes entreprises innovantes afin de favoriser leur croissance et leur ouverture à l'international.

IGOC 2026 : UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LA MODERNISATION DE LA RÉGLEMENTATION DES CHANGES

En alignement avec les choix stratégiques du Maroc en matière de libéralisation de la réglementation des changes, l'Office des Changes a engagé, au fil des années, de manière progressive, prudente et surtout irréversible, des mesures visant à faire évoluer et assouplir le cadre régissant les opérations de change.

PROCESSUS D'ÉLABORATION FONDÉ SUR LA CONCERTATION



Poursuivant les efforts d'assouplissement de la réglementation des changes, l'Office des Changes a mis en place, dans le cadre d'une approche participative, un programme de concertation élargie et inclusive avec les Associations et Groupements Professionnels dans l'objectif de recueillir les attentes et les suggestions des usagers pour la consolidation du régime de convertibilité, et l'instauration d'un cadre réglementaire solide, favorisant la compétitivité des opérateurs, leur résilience face aux évolutions économiques et leur intégration dans un environnement régional et international en constante mutation.



DES CHOIX ÉCLAIRÉS PAR DES ÉTUDES D'IMPACT

Préalablement à la publication de l'Instruction Générale des Opérations de Change 2026, les évolutions relatives à la réglementation des changes ont fait l'objet d'études d'impact sur les avoirs de réserve. Il s'agit notamment de l'augmentation des dotations liées aux opérations de Voyages (Voyages d'affaires effectués hors comptes en devises ; Voyages personnels et les Frais de séjour étudiant) et au régime des investissements des startups.



Les conclusions de ce programme de concertation, à l'issue de 132 réunions institutionnelles, ont permis de remonter 318 expressions de besoins, visant la simplification, la clarification de l'Instruction Générale des Opérations de Change et ambitionnant davantage de facilités de change.



UNE ARCHITECTURE REPENSÉE POUR PLUS DE CLARTÉ

La version 2026 de l'IGOC a fait l'objet d'une profonde restructuration de son architecture. Elle est ainsi déclinée en six (6) chapitres regroupant deux cent cinquante-six (256) articles, organisés selon une présentation logique et harmonisée, définissant de manière claire et explicite les droits et obligations des usagers en matière d'accès à la devise.

Les deux premiers chapitres fixent les dispositions générales applicables à l'ensemble des opérations de change, notamment le champ d'application, les définitions, les principes de base, les modes de règlement, le marché des changes et les opérations sur les moyens de paiement. Les quatre chapitres suivants précisent les règles et modalités de réalisation des opérations courantes et en capital ainsi que les conditions d'ouverture et de fonctionnement des différents comptes prévus par la réglementation des changes.

Cette restructuration vise à mettre à la disposition des usagers et des professionnels un texte plus lisible, plus accessible et mieux structuré leur permettant de se repérer efficacement au sein de ce corpus réglementaire et d'identifier facilement les dispositions applicables, en fonction de la nature de leurs opérations et de leur profil.

DES MESURES ADAPTÉES AUX BESOINS DES PERSONNES PHYSIQUES

Afin de mieux répondre aux besoins liés aux voyages personnels à l'étranger, le plafond global de la dotation pour voyages personnels est fixé à 500.000 dirhams par année civile, incluant une dotation de base de 100.000 dirhams et une dotation supplémentaire portée à 400.000 dirhams, calculée sur la base de 30% de l'impôt sur le revenu payé.

Pour ce qui est des frais de séjour pour études à l'étranger, le plafond applicable au transfert de ces frais est, également, relevé à 15.000 dirhams par mois, au lieu de 12.000 dirhams.

Les nouvelles mesures permettent, également, aux étrangers résidents de bénéficier du régime applicable aux voyages personnels et aux soins médicaux dans les mêmes conditions que les Marocains.

Enfin, l'Instruction Générale des Opérations de Change 2026 prévoit un assouplissement en faveur des Marocains résidant à l'étranger au titre des crédits immobiliers en dirhams, couvrant toute opération d'acquisition de biens immeubles au Maroc, sans limitation du nombre de biens. Ces crédits bancaires peuvent, désormais, couvrir jusqu'à 80% de la valeur du bien à acquérir, au lieu de 70% prévu auparavant.



FACILITATION DES VOYAGES D'AFFAIRES, PROMOTION DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET ASSOUPPLISSEMENT DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE

VOYAGES D'AFFAIRES :

Dans le cadre de la consolidation du régime des dotations pour voyages d'affaires, le plafond accordé aux entités ne disposant pas de comptes en devises ou en dirhams convertibles est porté à 1.000.000 de dirhams contre 500.000 dirhams auparavant, sur la base de 100 % de l'impôt payé. La dotation octroyée aux opérateurs catégorisés est, également, relevée à 1.500.000 de dirhams, au lieu de 1.000.000 de dirhams.

INSTRUMENTS DE COUVERTURE :

Concernant les instruments de couverture, la nouvelle Instruction étend la possibilité de compensation des positions aux opérations de couverture contre le risque de change, de taux d'intérêt ainsi que des risques inhérents à tout actif ou à toute dette.

COMMERCE ÉLECTRONIQUE :

S'agissant du commerce électronique, l'IGOC 2026 renforce les facilités accordées en portant la dotation au profit des startups labellisées par l'ADD à 2.000.000 de dirhams, contre 1.000.000 de dirhams précédemment. Elle instaure, également, une dotation minimale annuelle de 50.000 Dirhams par année civile pour les sociétés de droit marocain, ne disposant pas de comptes en devises ou en dirhams convertibles, dont le montant payé au titre de l'IS ou l'IR est inférieur à 50.000 Dirhams, pour les sociétés exonérées du paiement de l'impôt et pour les sociétés nouvellement créées. Le plafond autorisé pour les personnes physiques résidentes et les Marocains résidant à l'étranger, est porté à 20.000 Dirhams, au lieu de 15.000 Dirhams.

UN SOUTIEN RENFORCÉ À L'INVESTISSEMENT, ET AU COMMERCE INTERNATIONAL

Dans le but d'améliorer le climat des affaires, de promouvoir les exportations et d'encourager les investissements, notamment l'internationalisation des startups marocaines labellisées par l'Agence de Développement du Digital (ADD), de nouvelles mesures de facilitation et d'assouplissement ont été introduites :

ENCOURAGEMENT DES INVESTISSEMENTS :



L'accent est mis, notamment, sur l'encouragement de l'investissement, en particulier au profit des startups innovantes. À ce titre, les startups technologiques labellisées par l'ADD pourront désormais investir à l'étranger jusqu'à 10 millions de dirhams par an, sans obligation de justifier de trois années d'activité ni de la certification de leurs comptes par un commissaire aux comptes. L'IGOC 2026 élargit, également, les possibilités offertes aux résidents, en autorisant la prise d'engagements de garantie d'actif et de passif au profit d'investisseurs non-résidents lors des opérations de cession d'actions ou parts sociales. Elle prévoit, en outre, la possibilité pour les étrangers résidents de transférer les revenus d'investissements en l'absence de justificatifs de financement en devises dans la limite de 2.000.000 de dirhams par année civile pour les investissements de plus de 10 ans.

PROMOTION DES EXPORTATIONS DE SERVICES :



La nouvelle Instruction vise, par ailleurs, à promouvoir les exportations et à améliorer le régime des exportations de services. Elle autorise les titulaires de marchés à l'étranger à alimenter leurs comptes en devises ou en dirhams convertibles, en leur qualité d'exportateurs de services, à hauteur des montants rapatriés, dans la limite de 15 % du montant total du marché.

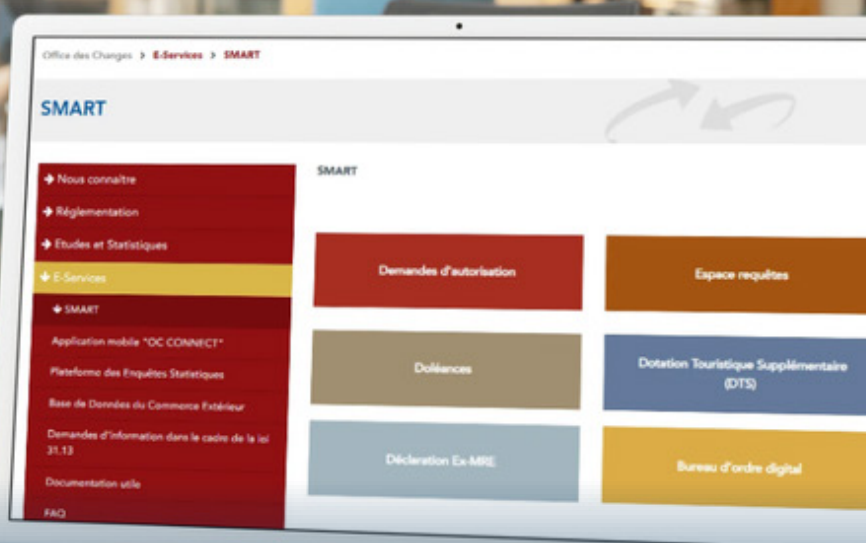
ASSOUPPLISSEMENT DU RÉGIME DES IMPORTATIONS DE BIENS ET DE SERVICES :

L'IGOC 2026 permet, également, le règlement des importations de biens au profit des factors et des sociétés de recouvrement par subrogation de créances commerciales, et améliore le régime de règlement des importations de services à travers la suppression de la liste limitative des opérations déléguées aux banques, la clarification des dispositions applicables et l'élargissement de la liste des entités habilitées à réaliser ces opérations.



TRANSFORMATION DIGITALE

LEVIER DE PERFORMANCE ET DE SIMPLIFICATION



La transformation numérique constitue un levier stratégique majeur de modernisation de l'Office des Changes. Dans le cadre de sa Stratégie 2025-2029, l'Institution a placé "l'accélération de la transformation digitale et le renforcement de la cybersécurité" au coeur de ses priorités, avec pour ambition de tirer pleinement parti des opportunités offertes par les nouvelles technologies afin d'améliorer sa performance opérationnelle, d'accroître son efficacité et de renforcer la qualité des services rendus aux usagers.

Engagé depuis plusieurs années dans un vaste chantier de modernisation numérique, l'Office des Changes a poursuivi ses efforts en 2025 à travers l'enrichissement de son offre digitale, le développement de nouvelles plateformes et fonctionnalités ainsi que l'intégration progressive de technologies innovantes répondant aux exigences de son environnement.

SMART constitue le portail numérique de l'Office des Changes offrant un accès unifié, sécurisé et personnalisé à un ensemble de services dématérialisés. Il permet notamment d'introduire en ligne les demandes d'autorisation, de bénéficier du service "DTS" pour le calcul du supplément de la dotation pour voyages personnels et d'accéder à l'interface télé-déclarations « EX-MRE ». La plateforme donne, également, accès au bureau d'ordre digital ainsi qu'aux services d'information et de traitement des réclamations.

Sur le plan statistique, la Plateforme des Enquêtes Statistiques simplifie les démarches déclaratives, dématématise les échanges et renforce la sécurité des données collectées. Par ailleurs, la Base de Données du Commerce Extérieur met à la disposition des utilisateurs des statistiques détaillées sur les importations et les exportations du Maroc depuis 1998.

L'ensemble de ces services numériques contribue à l'amélioration continue de la qualité de service, à l'optimisation des processus internes et au renforcement de la proximité de l'Office des Changes avec ses usagers et ses partenaires.

INTERFACE

"DEMANDES D'AUTORISATION": TRANSPARENCE ET CÉLÉRITÉ

L'interface « Demandes d'autorisation » de la plateforme « SMART » permet aux requérants d'effectuer en ligne toutes les formalités et les démarches afférentes à l'introduction des demandes d'autorisation auprès de l'Office des Changes et leur offre la possibilité de suivre, à distance, toutes les étapes du traitement de leurs dossiers.

En 2025, 59% des demandes d'autorisation ont été reçues via SMART, soit 9.107 demandes, contre 60 % en 2024, représentant 10.270 demandes. Les autres dépôts concernent le courrier remis au bureau d'ordre à Rabat ou à Casablanca, ou acheminé par voie postale.

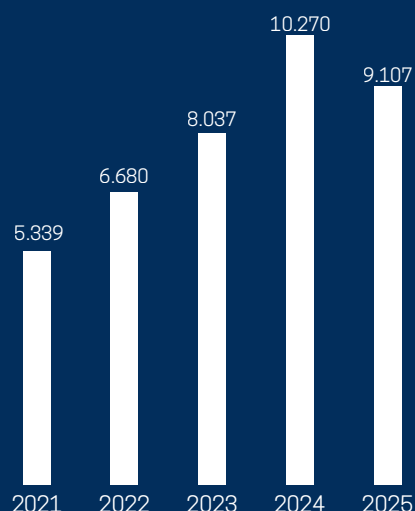
59% | DEMANDES REÇUES EN LIGNE
EN 2025

SERVICE DTS : SIMPLIFICATION DU CALCUL DU SUPPLÉMENT DE LA DOTATION POUR VOYAGES PERSONNELS

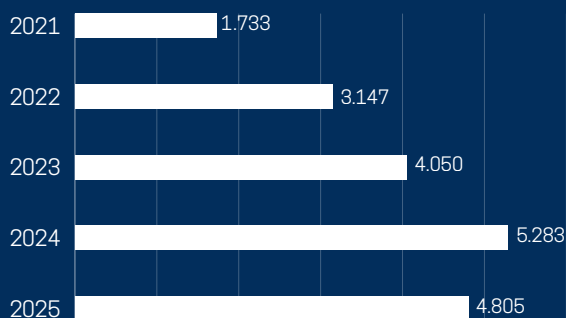
Afin de simplifier les modalités d'octroi du supplément de la dotation pour voyages personnels et de dématématiser l'ensemble des pièces justificatives requises, l'Office des Changes a déployé sur son portail Internet une plateforme dédiée à la gestion électronique de ce dispositif.

Ce service en ligne permet notamment aux usagers de solliciter, de manière sécurisée, le justificatif de paiement de l'impôt sur le revenu (IR) au titre de l'année précédente, condition préalable à l'éligibilité au supplément.

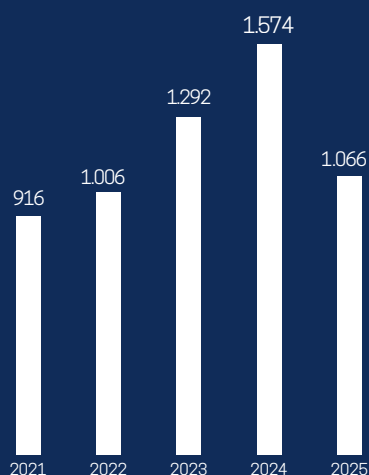
4.805 | DEMANDES DE SUPPLÉMENT DE LA
DOTATION TOURISTIQUE



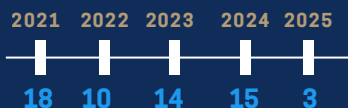
ÉVOLUTION ANNUELLE DES DEMANDES
D'AUTORISATION REÇUES



SERVICE DTS
ÉVOLUTION ANNUELLE DU SUPPLÉMENT DE LA
DOTATION POUR VOYAGES PERSONNELS



ÉVOLUTION ANNUELLE DES DEMANDES D'INFORMATION ET DOLÉANCES REÇUES ET TRAITÉES EN LIGNE



ÉVOLUTION ANNUELLE DES DEMANDES D'INFORMATION REÇUES DANS LE CADRE DE LA LOI N°31-13 VIA LA PLATEFORME CHAFAFIYA.MA

12
REQUÊTES REÇUES EN 2025 VIA LE PORTAIL NATIONAL CHIKAYA.MA

ESPACE "REQUÊTES" ET INTERFACE "DOLÉANCES": PROXIMITÉ ET RÉACTIVITÉ

En 2025, l'Office des Changes a traité 1.066 demandes d'information et doléances reçues en ligne, contre 1.574 en 2024, soit une baisse de 32,3 %. Cette évolution reflète, notamment, les efforts déployés en matière de clarification de la réglementation des changes et de développement des dispositifs d'information mis à la disposition des usagers.

1.066

DEMANDES D'INFORMATION ET DOLÉANCES EN 2025

DEMANDES REÇUES VIA LES PLATEFORMES CHAFAFIYA.MA ET CHIKAYA.MA

Au cours de l'année 2025, l'Office des Changes a traité 3 demandes introduites dans le cadre de la loi n° 31-13 relative au droit d'accès à l'information via la plateforme nationale chafafiya.ma, contre 15 demandes enregistrées en 2024. Par ailleurs, 12 requêtes ont été reçues en 2025 via le portail national des réclamations chikaya.ma, contre 3 en 2024. Ces requêtes portent essentiellement sur des demandes d'interprétation des dispositions de la réglementation des changes, des signalements de non-conformité potentielle ainsi que sur des questions ne relevant pas du champ de compétence de l'Office des Changes.

BUREAU D'ORDRE DIGITAL : MODERNISATION DU TRAITEMENT DU COURRIER

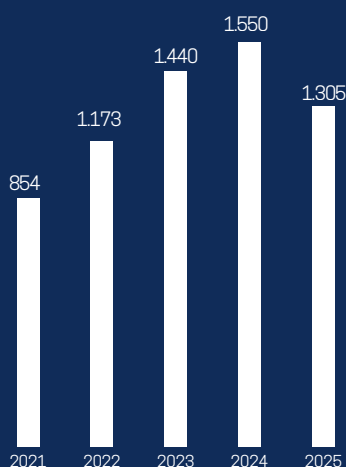
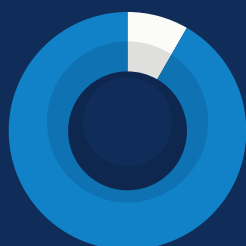
En 2025, le bureau d'ordre digital a traité près de 1.305 courriers, témoignant d'une adoption croissante du canal dématérialisé. Cette dynamique reflète la volonté de l'Office des Changes d'inscrire la dématérialisation au cœur de la modernisation de son traitement du courrier administratif.



1.305

COURRIERS REÇUS VIA LE BUREAU D'ORDRE DIGITAL EN 2025

8,4% DES COURRIERS REÇUS VIA LE BOD



ÉVOLUTION ANNUELLE DES COURRIERS REÇUS VIA LE BUREAU D'ORDRE DIGITAL

DÉCLARATION EX-MRE : DÉMATÉRIALISATION DES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES DES EX-MRE

Accessible depuis le site de l'Office des Changes, la plateforme EX-MRE met à la disposition des anciens MRE un parcours unifié, sécurisé et guidé pour l'accomplissement en ligne des obligations déclaratives relatives aux avoirs détenus à l'étranger. Elle offre la saisie dématérialisée des formulaires, le dépôt des pièces et l'émission d'un accusé de réception.



62

DÉCLARATIONS EX-MRE EN 2025

PLATEFORME DES ENQUÊTES STATISTIQUES : FIABILISATION DES DONNÉES

La plateforme des enquêtes statistiques de l'Office des Changes facilite l'accomplissement des déclarations à des fins statistiques et soutient la dématérialisation des démarches ainsi que la sécurisation des échanges d'information, au bénéfice de la qualité des données.

En 2025, 4.279 déclarations ont été enregistrées via la plateforme, contre 4.191 en 2024, niveau globalement stable.



4.279

ENQUÊTES STATISTIQUES EN 2025

BASE DE DONNÉES STATISTIQUES : FIABILITÉ ET ACCÈS SIMPLIFIÉ

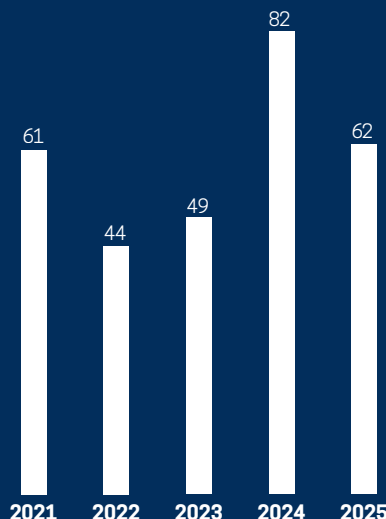
Au service d'une diffusion statistique accessible et fiable, l'Office des Changes met à disposition sur son portail une base de données du commerce extérieur, structurée selon les normes internationales et conçue pour une consultation fluide comme pour une réutilisation rigoureuse.

Cette base donne accès, en libre consultation, aux séries mensuelles d'importations et d'exportations depuis 1998, avec des fonctionnalités de recherche et d'extraction adaptées aux besoins d'analyse. En 2025, 157.046 requêtes ont été enregistrées, contre 87.175 en 2024 (+80 %),



+80%

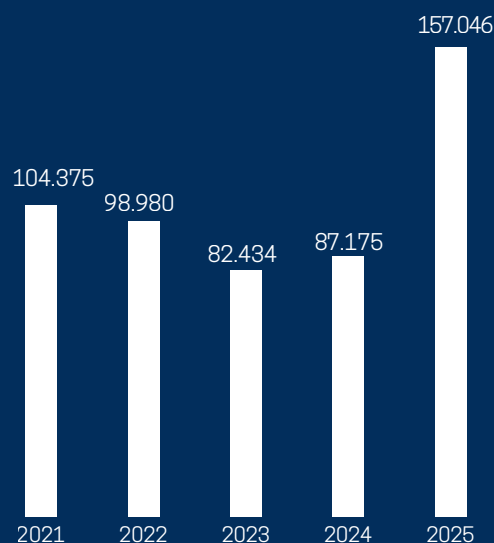
**TAUX D'AUGMENTATION
DES REQUÊTES EFFECTUÉES
2024-2025**



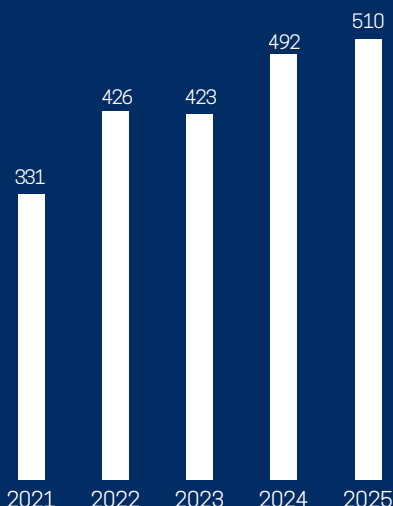
ÉVOLUTION ANNUELLE DES DÉCLARATIONS INTRODUITES VIA LA
PLATEFORME TÉLÉ-DÉCLARATION DES EX-MRE



ÉVOLUTION DES DÉCLARATIONS EFFECTUÉES VIA LA
PLATEFORME DES ENQUÊTES STATISTIQUES



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE REQUÊTES ET DE
RECHERCHES EFFECTUÉES VIA LA PLATEFORME BASE DE
DONNÉES STATISTIQUES



ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE PUBLICATIONS EFFECTUÉES SUR LE SITE WEB DE L'OFFICE DES CHANGES

PORTAIL INTERNET : INFORMATION, SERVICES ET VISIBILITÉ INSTITUTIONNELLE

En 2025, 510 publications et mises à jour ont été effectuées sur le site web de l'Office des Changes (actualités, publications statistiques, e-services, réglementation, médiathèque, espace presse, agenda, etc.), contre 492 en 2024.



510
PUBLICATIONS EN 2025

OC CONNECT: UNE INNOVATION CONTINUE

En 2025, le nombre d'inscrits à l'application OC CONNECT s'est élevé à 5.410.



5.410

INSCRITS À L'APPLICATION OC
CONNECT 2025

Depuis son intégration à l'application OC CONNECT le 12 novembre 2025, l'identité numérique a été utilisée par 306 inscrits.



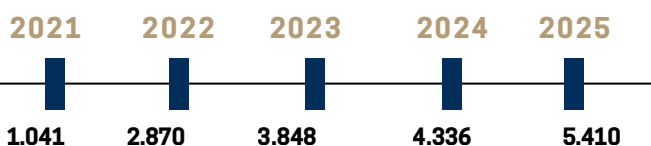
306

INSCRITS QUI ONT UTILISÉ
L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE

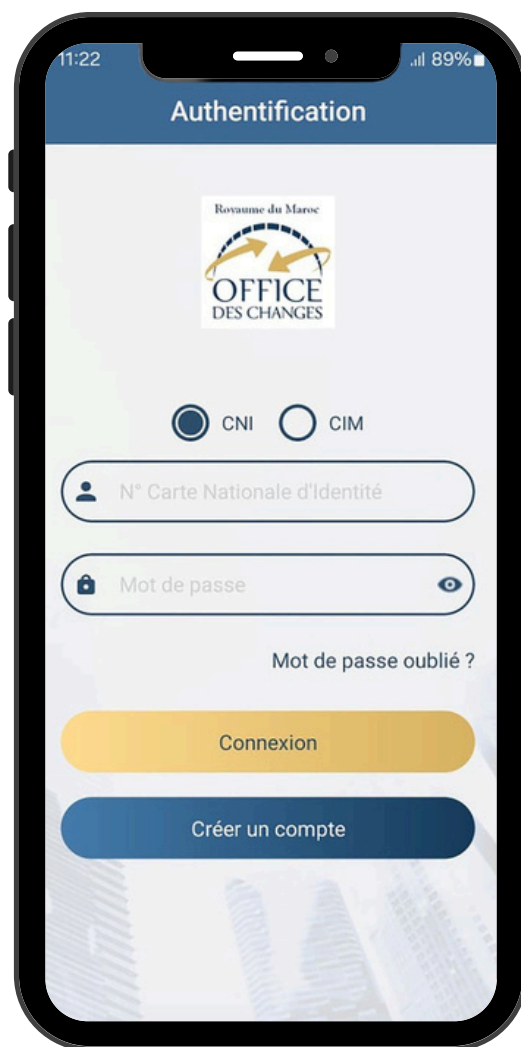
UTILISATEURS IOS



UTILISATEURS ANDROID



ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'INSCRITS À
L'APPLICATION OC CONNECT



RELATION USAGERS

QUALITÉ, PROXIMITÉ ET TRANSPARENCE



La qualité de la relation avec les usagers constitue un levier essentiel de performance et de modernisation de l'action publique. Conscient des attentes croissantes en matière de simplicité, de réactivité et de transparence, l'Office des Changes poursuit activement ses efforts pour offrir des services davantage adaptés aux besoins des citoyens et des opérateurs économiques, tout en veillant à garantir un traitement efficace et équitable de leurs demandes.

Cette démarche s'appuie sur une amélioration continue des dispositifs d'accueil, d'information et d'accompagnement, ainsi que sur une digitalisation progressive des interactions avec les usagers.

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT FONDÉS SUR L'ÉCOUTE ET LA DISPONIBILITÉ

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

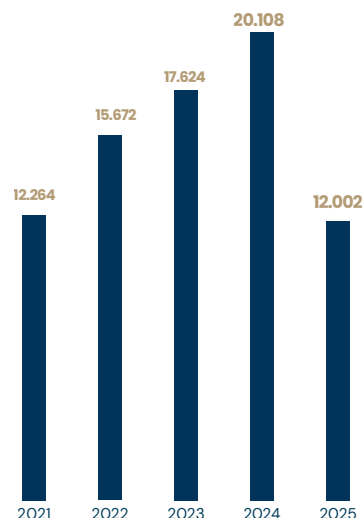
Le centre d'appel de l'Office des Changes a assuré, au cours de l'année 2025, le traitement de 12.002 sollicitations portant principalement sur les informations réglementaires, l'assistance à la constitution des dossiers et le suivi des demandes d'autorisation.

Comparativement à l'année 2024, durant laquelle 20.108 sollicitations avaient été enregistrées, l'activité du centre d'appel a connu une baisse en 2025. Cette évolution s'inscrit dans le contexte du renforcement des services dématérialisés et de l'utilisation accrue des plateformes digitales par les usagers pour l'accomplissement et le suivi de leurs démarches.



12.002

CONSULTATIONS TÉLÉPHONIQUES TRAITÉS EN 2025



EVOLUTION ANNUELLE DES CONSULTATIONS TÉLÉPHONIQUES TRAITÉS VIA LE CENTRE D'APPELS

ACCUEIL ÉLECTRONIQUE

PÉRIODE	SUIVI AUTORISATIONS		RÉGLEMENTATION DES CHANGES		AUTRES		TOTAL	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
TRIMESTRE 1	1.151	839	3	36	223	247	1.377	1122
TRIMESTRE 2	1.386	1235	19	91	375	197	1.780	1523
TRIMESTRE 3	463	844	9	81	58	93	530	1018
TRIMESTRE 4	903	926	18	97	143	198	1.064	1221

STATISTIQUES COMPARATIVES DES EMAILS REÇUS PAR TRIMESTRE EN 2024 ET 2025

La messagerie électronique constitue un canal structurant de la relation avec les usagers de l'Office des Changes. Elle permet une gestion centralisée des sollicitations, en facilitant leur traitement et leur suivi, tout en contribuant à améliorer la réactivité du service, la qualité des réponses et l'accessibilité de l'information.

En 2025, l'Office des Changes a reçu 4.884 sollicitations via le canal de la messagerie électronique, contre 4.751 en 2024, soit une légère hausse globale avec en moyenne 407 mails par mois. Cette évolution s'explique principalement par la progression des demandes liées à la réglementation des changes, qui ont fortement augmenté sur la période.

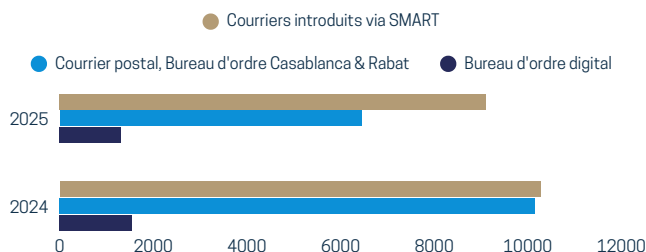
GESTION DU COURRIER : FLUIDITÉ ET EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

En 2025, l'Office des Changes confirme la consolidation de sa trajectoire de dématérialisation. Les dépôts en ligne représentent 59 % des demandes d'autorisation, soit un niveau globalement stable par rapport à 2024. Cette stabilité traduit l'ancrage durable des parcours numériques dans les pratiques des usagers, le canal en ligne demeurant la voie privilégiée de dépôt des demandes. Les dépôts physiques, bien qu'encore présents, s'inscrivent désormais dans une logique complémentaire, principalement mobilisée par certaines catégories d'usagers ou pour des besoins spécifiques d'accompagnement.



59%

DEMANDES REÇUES VIA SMART 2025



COURRIERS REÇUS 2024 - 2025

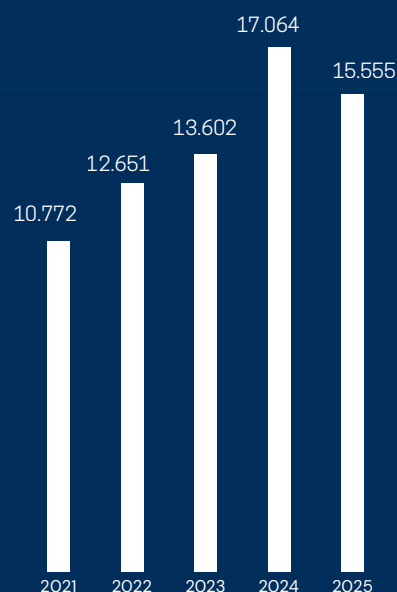
TRAITEMENT DES DEMANDES D'AUTORISATION : TRANSPARENCE ET CÉLÉRITÉ

En 2025, l'Office des Changes a reçu 15.555 demandes d'autorisation, en baisse d'environ 9 % par rapport à 2024 (≈ 17.064).

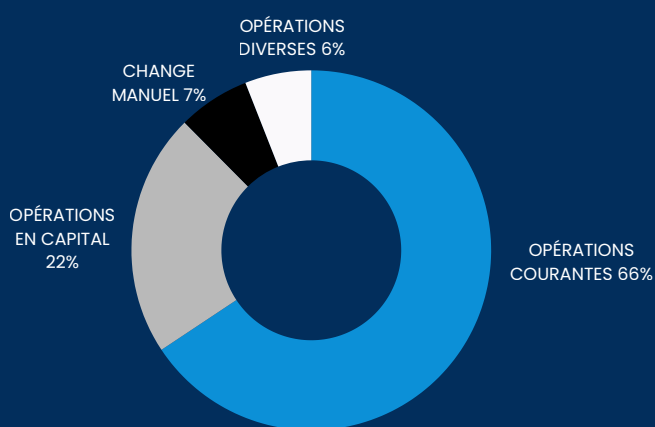
77% des demandes émanaient de personnes morales (≈ 11.990 dossiers) et 23 % de personnes physiques (≈ 3.565).

La part des dépôts via le téléservice SMART s'établit à 59 % (≈ 9.107 dossiers), contre 41 % pour les dépôts physiques/postaux (≈ 6.448), soit -1,0 point par rapport à 2024 (60 % en ligne ; 40% physique/postal).

La région Casablanca-Settat concentre 56,1% de ces demandes.



EVOLUTION ANNUELLE DES DEMANDES D'AUTORISATION



NATURE D'OPÉRATION 2025

10.217 DEMANDES
66% OPÉRATIONS COURANTES



DEMANDES D'AUTORISATION REÇUES

17.064
2024

15.555
2025



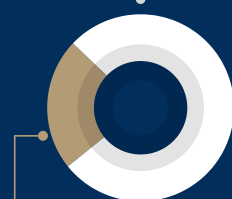
CANAL DE TRANSMISSION 2025

**COURRIER PHYSIQUE
ET AUTRE**
6.448

**PLATEFORME DEMANDES
D'AUTORISATION**
9.107

CATÉGORIE D'OPÉRATEURS 2025

PERSONNES
MORALES



PERSONNES
PHYSIQUES

77%

11.990

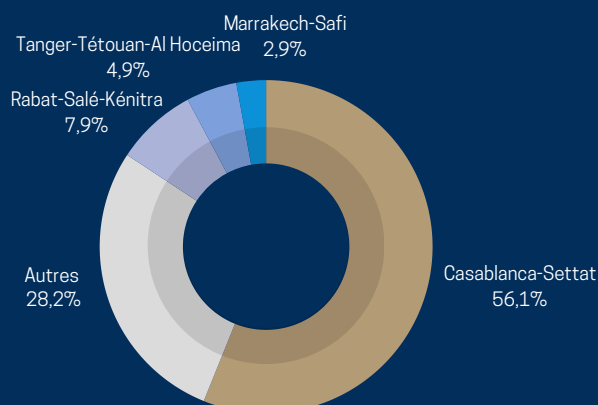
**PERSONNES
MORALES**

23%

3.565

**PERSONNES
PHYSIQUES**

RÉPARTITION PAR RÉGIONS 2025



COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE : VERS UNE RELATION RENFORCÉE AVEC LES USAGERS ET LES PARTENAIRES

OC CONNECT: MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE TRANSITION RÉUSSIE

Dans le cadre du lancement de la nouvelle version de la plateforme OC CONNECT intégrant l'identification numérique, l'Office des Changes a mis en place un dispositif de communication et d'accompagnement destiné à faciliter l'appropriation de cette évolution par les utilisateurs.

Ce dispositif comprend la diffusion d'un communiqué d'information, l'élaboration d'un guide d'utilisation détaillé ainsi que la production d'une vidéo démonstrative présentant les principales fonctionnalités de la plateforme et les étapes de connexion via l'identification numérique.

Cette action s'inscrit dans la volonté de l'Office des Changes de simplifier l'accès à ses services dématérialisés, de renforcer la proximité avec ses usagers et d'encourager l'adoption des solutions numériques mises à leur disposition.



CAN 2025 : UNE COMMUNICATION DE PROXIMITE AU SERVICE DES USAGERS

À l'occasion de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2025), l'Office des Changes a mis en place un dispositif d'information et de sensibilisation renforcé destiné à accompagner les supporters étrangers et les Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) tout au long de leur séjour au Maroc.

Différents outils d'information ont été déployés à ce titre, notamment :

- Une page dédiée sur le site web de l'Office des Changes, regroupant l'ensemble des informations essentielles relatives aux facilités de change durant la CAN 2025.



- Des brochures imprimées et distribuées dans les aéroports, conçues pour fournir aux visiteurs un guide pratique dès leur arrivée.

- Une capsule vidéo trilingue (arabe – français – anglais) diffusée dans les principaux aéroports du Royaume, expliquant de manière simple et visuelle les règles de déclaration des devises et les bonnes pratiques en matière de change.



E-SERVICES : UNE EXPERIENCE DIGITALE MIEUX EXPLIQUEE

Dans le cadre de sa stratégie de transformation digitale et d'amélioration continue de l'expérience usager, l'Office des Changes a réalisé une vidéo de présentation dédiée à ses e-services.

Diffusée à travers les différents canaux de communication de l'Office des Changes, cette vidéo met en lumière les principales fonctionnalités offertes par les plateformes électroniques, les avantages de la dématérialisation des démarches ainsi que les modalités d'accès aux services en ligne.

À travers cette action, l'Institution entend renforcer l'adoption de ses solutions numériques, améliorer l'accessibilité de ses



services et promouvoir une expérience usager plus simple, plus fluide et davantage adaptée aux attentes des citoyens et des opérateurs économiques.

SUPERVISION DES OPÉRATIONS DE CHANGE

UN CONTRÔLE INTELLIGENT BASÉ SUR LES RISQUES



Dans une logique de préservation des équilibres extérieurs du Royaume, l'Office des Changes accorde une attention particulière à la modernisation de son dispositif de contrôle.

Cette orientation majeure est portée par l'objectif stratégique de la feuille de route 2025-2029 visant à "développer un contrôle intelligent des flux financiers pour une confiance durable et une économie résiliente".

Dans cette perspective, l'Office des Changes engage une transformation progressive de son modèle de contrôle en s'appuyant sur des outils numériques avancés, notamment l'intelligence artificielle et le recoupement des données internes et externes. Cette approche de supervision intelligente, sélective et ciblée permettra de mieux anticiper les risques, d'optimiser l'allocation des ressources de contrôle et de renforcer l'efficacité de l'action de supervision.

CONTRÔLE SUR PIÈCES

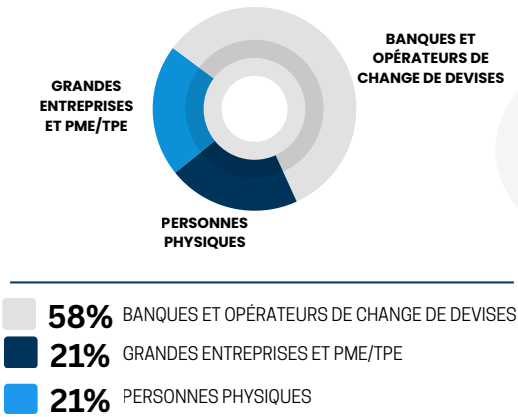
Au titre de l'année 2025, l'Office des Changes a traité, dans le cadre de sa mission de contrôle sur pièces, 2.521 dossiers portant sur des opérations de change avec l'étranger de plus de 72,3 Mds DH, réalisées par divers opérateurs économiques relevant de plusieurs secteurs d'activité.

Ainsi et suite à ces contrôles, 172 dossiers comportant des infractions à la réglementation des changes ont été transmis pour suites contentieuses.

	2024	2025
DOSSIERS CONTRÔLÉS	2.469	2.521
VALEUR DES TRANSACTIONS CONTRÔLÉES	53.4 MDS DH	72.3 MDS DH
DOSSIERS COMPORTANT DES INFRACTIONS	206	172

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'OPÉRATEURS

79% des dossiers contrôlés concernent des personnes morales, réparties entre 58 % pour les banques et les opérateurs de change de devises et 21 % pour les grandes entreprises ainsi que les TPE/PME. Les 21 % restants concernent des personnes physiques. Ces contrôles couvrent des opérations courantes et des opérations en capital à risques de change significatifs, notamment les importations et exportations de biens et services, la constitution d'avoirs à l'étranger et les activités de change de devises.



CONSISTANCE DES INFRACTIONS RELEVÉES

LE NON RAPATRIEMENT DU PRODUIT DES EXPORTATIONS DE BIENS ET DE SERVICES

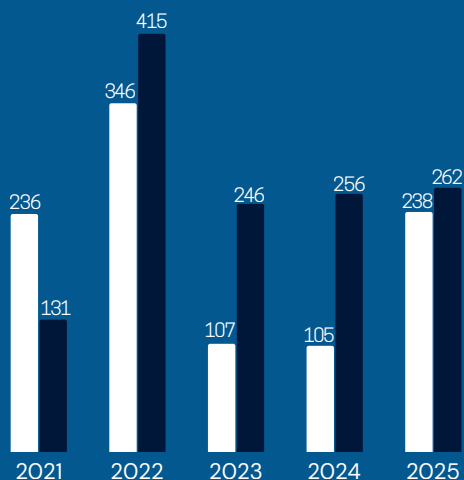
LES TRANSFERTS IRRÉGULIERS AU TITRE D'OPÉRATIONS D'IMPORTATIONS DE BIENS ET DE SERVICES ;

LA DÉTENTION D'AVOIRS À L'ÉTRANGER SANS AUTORISATION DE L'OFFICE DES CHANGES ;

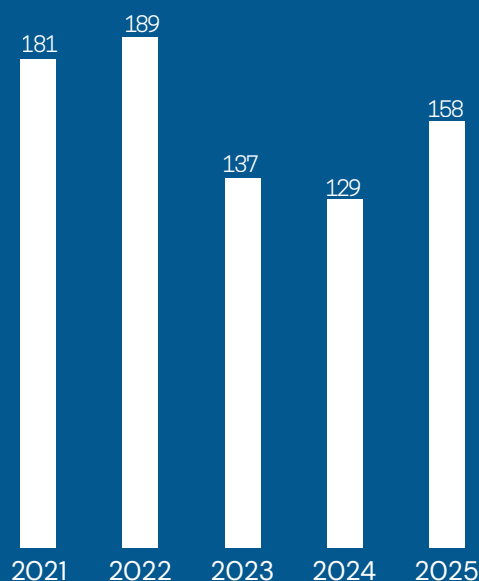
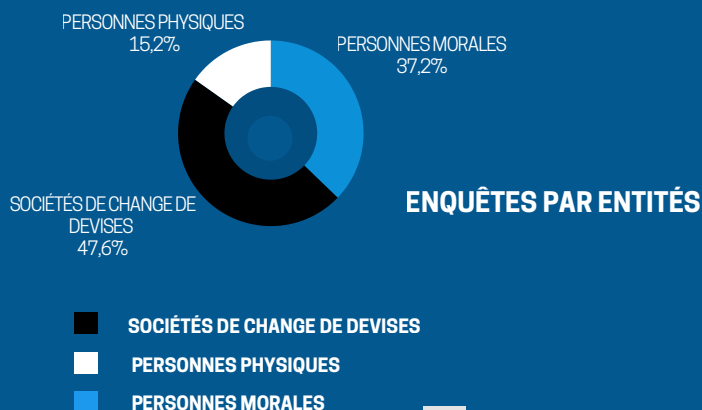
LE NON-RESPECT DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES RÉGISSANT L'ACTIVITÉ DE CHANGE DE DEVICES.

LE NON RAPATRIEMENT DES REVENUS ET PRODUITS DES INVESTISSEMENTS À L'ÉTRANGER ;

● SCD-LBC/FT ● Opérateurs



ÉVOLUTION ANNUELLE DES ENQUÊTES RÉALISÉES



ÉVOLUTION ANNUELLE DES DOSSIERS CONTENTIEUX

CONTRÔLE SUR PLACE

En 2025, l'Office des Changes a entrepris 500 enquêtes sur place, contre 361 en 2024, soit une augmentation de 38%.

Ces enquêtes se répartissent comme suit :

- 186 enquêtes ont été effectuées dans le cadre du contrôle des sociétés relevant de divers secteurs d'activité (Commerce, Industrie, Agroalimentaire, Textile, Service et NTIC, etc.).
- 116 enquêtes ont porté sur le contrôle de l'activité change des Sociétés de Change de Devises (SCD) et 122 contrôles ont porté sur la vérification de la conformité de ces sociétés au dispositif national de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme, soit un total de 238 enquêtes
- 76 enquêtes ont porté sur le contrôle des dossiers de personnes physiques, se rapportant notamment à la constitution d'avoirs à l'étranger sans autorisation de l'Office des Changes.

La répartition des enquêtes réalisées en 2025, par catégories, se présente comme suit :

- Sociétés de change de devises : 47,6% des enquêtes effectuées;
- Personnes morales (hors sociétés de change de devises) : 37,2% des enquêtes réalisées;
- Personnes physiques : 15,2% des enquêtes ont porté sur les avoirs à l'étranger.

LES DOSSIERS CONTENTIEUX

En 2025, 158 dossiers ont été transmis aux services chargés du contentieux pour régularisation et suites contentieuses contre 129 en 2024, marquant ainsi une augmentation de 22%.

Concernant les personnes morales (hors SCD et Personnes physiques), 92 dossiers ont été transmis aux services chargés du contentieux pour suites contentieuses contre 76 en 2024, soit une augmentation de 21%.

Pour les dossiers des Sociétés de Change de Devises, 20 dossiers ont été transmis pour régularisation en 2025 contre 27 en 2024, soit une baisse de 26%.

En dernier lieu, les dossiers des personnes physiques transmis pour suites contentieuses s'élèvent à 46 dossiers en 2025 contre 26 en 2024, soit une évolution de 77%.



158

DOSSIERS CONTENTIEUX EN 2025

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LBC/FT): UNE MOBILISATION PERMANENTE

Les actions entreprises par l'Office des Changes dans le cadre de la mise en conformité de ses assujettis sont déclinées comme suit :

1

MISE À JOUR DU CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE



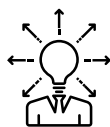
Le cadre réglementaire a été renforcé par la publication, le 5 décembre 2025, de la circulaire de l'Office des Changes n°3/2025 relative à la réalisation d'opérations de change de devises par cartes bancaires internationales. Cette circulaire a institué en faveur des Sociétés de Change de Devises « SCD » la possibilité d'utiliser des cartes bancaires internationales dans la réalisation des opérations de change de devises. Cette évolution s'inscrit dans le cadre des initiatives des autorités de régulation du secteur financier visant à réduire l'usage du cash et à promouvoir les moyens de paiement digitaux, tout en exigeant des SCD de se conformer à la recommandation 17 du GAFI « Recours à des tiers » prévoyant des mesures de vigilance appropriées en matière LBC/FT.

Dans un autre registre, l'Office des Changes a participé à l'élaboration des cahiers des charges unifiés fixant les modalités techniques et financières du fonctionnement des Casinos et qui intègrent désormais la dimension LBC/FT. Ces cahiers des charges approuvés par arrêté conjoint de Madame la Ministre de l'Economie et des Finances et de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ont été remis aux établissements concernés en décembre 2025.



2

SENSIBILISATION ET FORMATION



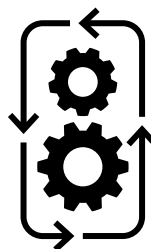
En outre, l'Office des Changes a animé en 2025, conjointement avec le Ministère de l'Intérieur des ateliers de formation et de sensibilisation au sujet du dispositif LBC/FT et des risques de blanchiment des capitaux dans le secteur des jeux au profit des 7 Casinos et des 3 Etablissements de Jeux de Hasard agréés au Maroc, avec la participation de l'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF) et d'autres partenaires institutionnels.

Dans ce cadre, 5 séminaires ont été organisés au cours de l'année 2025 en faveur des SCD, axés principalement sur la thématique de l'approche par les risques et les techniques de détection des opérations suspectes.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation et d'assistance des SCD ont été effectuées au cours de la même année, par les brigades d'inspecteurs lors du contrôle sur place et ce, auprès de plus de 100 SCD.

3

RENFORCEMENT DU CONTRÔLE ET DE LA SUPERVISION



En 2025, l'Office des Changes a réalisé des contrôles sur place auprès de 122 SCD et auprès de 6 Casinos, conjointement avec le Ministère de l'Intérieur. Ces contrôles ont donné lieu à des lettres d'avertissement et de mise en demeure des sociétés mises en défaut pour des manquements au niveau de leurs dispositifs LBC/FT.

ETABLISSEMENT DES STATISTIQUES DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

QUALITÉ ET RECONNAISSANCE INTERNATIONALE



Dans un contexte économique marqué par la prédominance des données, l'Office des Changes poursuit le renforcement de sa fonction statistique afin de mettre à la disposition des décideurs publics, des opérateurs économiques et des partenaires institutionnels des données fiables, pertinentes et régulièrement actualisées. Cette orientation est érigée en priorité dans le cadre de la stratégie 2025-2029 à travers l'objectif stratégique visant à « Renforcer la fonction statistique pour une décision éclairée et une souveraineté informationnelle accrue ».

À cet effet, l'Office des Changes a engagé une démarche globale de transformation de son dispositif statistique, articulée autour de quatre priorités majeures : l'optimisation des chaînes de production statistique, l'alignement méthodologique sur les standards internationaux, la valorisation des données au service de la décision et la transparence et le renforcement de sa coopération avec les organismes nationaux et internationaux spécialisés.



RÉUNION DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE SUR LES STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL

L'Office des Changes, en collaboration avec les Nations Unies "Division de la statistique" a organisé du 6 au 9 mai 2025 à Marrakech, les travaux de la Réunion de l'équipe spéciale sur les statistiques du commerce international.

La séance inaugurale a été présidée par Madame Nadia FETTAH ALAOUI, Ministre de l'Économie et des Finances, qui a souligné l'importance cruciale de disposer de données statistiques fiables et conformes aux standards internationaux pour orienter efficacement les politiques économiques. Elle a également salué l'expertise de l'Office des Changes en matière de statistiques du commerce extérieur, de la balance des paiements et de la position extérieure globale.

De son côté, M. Driss BENCHIKH a rappelé l'engagement de l'Office des Changes à améliorer continuellement la qualité, la transparence et la comparabilité des statistiques produites. Il a présenté les grandes orientations de la stratégie 2025-2029 de l'Office des Changes, mettant l'accent sur le renforcement de la coopération institutionnelle, la modernisation des dispositifs de collecte, l'optimisation des processus de compilation, ainsi que la promotion de l'Open Data.



L'équipe spéciale comprend des statisticiens, des compilateurs de données, des analystes et des spécialistes des statistiques du commerce international de marchandises (IMTS) et des statisticiens du commerce international des services (SITS), représentant divers pays, régions et agences internationales.



La réunion, qui s'est tenue en format hybride, a réuni plusieurs institutions nationales du secteur public et privé, des organisations internationales ainsi que des représentants de plus de 35 pays.

Les travaux se sont concentrés principalement sur la finalisation et l'adoption officielle des nouveaux manuels méthodologiques élaborés par l'équipe spéciale sur les statistiques du commerce international (Task Team on International Trade Statistics – TT-ITS).



ALIGNEMENT SUR LES NORMES ET STANDARDS INTERNATIONAUX

COMITÉ DES STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS DU FMI

L'Office des Changes a participé à la 45ème réunion du Comité des statistiques de la balance des paiements (BOPCOM) du FMI, accueillie par la Banque centrale de Thaïlande à Bangkok du 28 au 30 octobre 2025.

La réunion de cette année intervient suite à la publication, en mars 2025, de la version préliminaire de la septième édition du Manuel intégré des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale (BPM7) et s'est penchée en particulier sur les efforts menés conjointement avec les Nations Unies et d'autres parties prenantes en vue d'assister les pays membres dans la mise en œuvre coordonnée du BPM7 d'ici 2029-2030.

Le Comité a également, passé en revue les questions émergentes en matière de statistiques de la balance des paiements et les conclusions préliminaires du groupe de travail qu'il avait créé afin de traiter les asymétries globales inhérentes aux statistiques du secteur extérieur.



PROGRAMME PAYS MAROC-OCDE : APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES STATISTIQUES AGRÉGÉES DES IDE

Au terme de la deuxième phase du programme pays Maroc-OCDE qui a consisté à accompagner l'Office des Changes dans la mise en œuvre des recommandations issues de cet examen, plusieurs adaptations méthodologiques ont été appliquées et ont porté principalement sur l'estimation et la valorisation de l'encours des engagements du Maroc en investissements directs vis-à-vis du reste du monde.

Ainsi, le stock des titres de participation est désormais évalué au prix de marché par application de la méthode des ratios de capitalisation boursière, les biens immobiliers sont valorisés aux prix de marché sur la base des coefficients annuels servant au calcul des impôts au titre des profits immobiliers. Quant à l'encours des instruments de dette apparentés, dont la couverture s'est élargie pour couvrir les crédits commerciaux entre affiliés, il a fait l'objet de retraitements pour affiner davantage le stock initial historique.

Les statistiques d'investissements directs du Maroc, produites par l'Office des Changes dans le cadre de sa mission statistique, ont fait l'objet d'examen dans le cadre de la première phase du Programme-pays Maroc de l'OCDE. Selon le rapport de cet examen effectué par les experts de l'OCDE, le Maroc applique les normes internationales pour l'établissement des statistiques agrégées des investissements directs, met en œuvre des enquêtes et diffuse ses statistiques conformément aux recommandations du Fonds Monétaire International.



PARTICIPATION ACTIVE AUX INSTANCES RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

PARTENARIAT INSTITUTIONNEL

PARTENARIAT AVEC LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET LA CNSS



Le Secrétariat d'État chargé du Commerce Extérieur, l'Office des Changes et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ont conclu, le 7 octobre 2025, à Rabat, une convention de coopération visant à structurer le partage et l'exploitation des données entre les trois Institutions.

Signée par le Secrétaire d'État chargé du Commerce Extérieur, M. Omar HEJIRA, le Directeur de l'Office des Changes, M. Driss BENCHIKH, et le Directeur Général de la CNSS, M. Hassan BOUBRIK, cette convention a pour objectifs de renforcer l'échange structuré des données, de soutenir la prise de décision publique à travers des études et analyses conjointes et de développer les compétences par des actions de formation ciblées.

Ce partenariat témoigne d'une volonté commune de placer la maîtrise des données au cœur de l'action publique pour appuyer la compétitivité et la performance économique du Royaume.

COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION (MTNRA)

Dans le prolongement des efforts engagés pour l'enrichissement des indicateurs relatifs aux échanges extérieurs et afin de renforcer le suivi des chantiers de dynamisation des exportations de l'économie nationale, l'Office des Changes a lancé, en collaboration avec le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration (MTNRA), un projet de modernisation des indicateurs de mesure et d'évaluation des exportations du secteur de « l'économie numérique et de l'outsourcing » au Maroc. S'inscrivant au cœur de la stratégie « Digital Morocco 2030 » dudit Ministère, ce projet vise la promotion de l'économie numérique du pays à travers notamment le développement de l'outsourcing et de l'exportation des services numériques. Les données publiées couvrent les différents segments de cet écosystème notamment la gestion de la relation client et l'externalisation des services informatiques et technologiques.



Évolution des exportations des services de l'économie numérique et de l'outsourcing (en millions de dollars)

Année	Exportations	Importations	Balance
2023	1 200 000	800 000	400 000
2024 (P)	1 500 000	900 000	600 000
2025 (P)	1 800 000	1 000 000	800 000

PARTAGE D'EXPÉRIENCES

ET COOPÉRATION AVEC LES PAYS AFRICAINS

ACCUEIL DE LA DÉLÉGATION DU CAMEROUN

Dans le cadre du renforcement de la coopération bilatérale entre le Maroc et les pays africains, l'Office des Changes a accueilli le 24 juin 2025 une délégation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun. Cette visite d'étude s'inscrivait dans le cadre d'un programme camerounais de mise en place d'un système d'information statistique intégré et intelligent dédié aux exportations des produits camerounais.

A cette occasion, l'Office des Changes a partagé l'expérience marocaine en matière d'établissement des statistiques du commerce extérieur, et principalement les statistiques des exportations de marchandises.



FORMATION EN LIGNE SUR LES STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL

Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités statistiques (StatCaB), le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRI) a organisé un cours de formation sur les "statistiques du commerce international" les 14 et 15 mai 2025. Ce cours a réuni 47 statisticiens et experts des offices nationaux de statistique (ONS) et des autorités responsables des statistiques du commerce extérieur de 14 pays francophones de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI).



STATISTIQUES DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS : POSITIONNEMENT CONTINU, PERFORMANCE ET RIGUEUR

Akteur de référence dans la production des statistiques des échanges extérieurs, l'Office des Changes continue à conforter son positionnement dans ce domaine stratégique. A cet effet, il met à la disposition des utilisateurs un dispositif d'information diversifié, fiable, régulier, pleinement adapté aux besoins des agents économiques.

Il assure, selon un référentiel méthodologique, la disponibilité régulière des données (notes mensuelles, rapports annuels, études et bases de données en ligne) pour permettre aux pouvoirs publics et à la communauté des affaires de disposer de données, d'analyses et d'études qui concourent à l'éclairage de la prise de décision.

Dans le cadre de ses orientations stratégiques, l'Office des Changes a mené, au cours de l'année 2025, un ensemble d'actions marquées par une dynamique de changement, de performance et de rigueur. À ce titre, l'Institution a veillé à la mise en œuvre des recommandations internationales, à la réalisation d'études approfondies, à la publication de ses rapports annuels, à l'amélioration des procédures de collecte et de production des données, ainsi qu'au renforcement de ses relations de coopération aux niveaux national et international.

SUIVI DES PRINCIPAUX INDICATEURS DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS EN 2025



LES ÉCHANGES DE BIENS

Le solde commercial affiche un déficit en hausse de 15,5% ou 47,4 Mds DH se situant à 352,3 Mds DH contre 304,9 Mds DH en 2024. Le taux de couverture, quant à lui, s'établit à 57,2% contre 59,9%.

+8%

+3%

+15,5%

352,3 Mds DH

IMPORTATIONS

822,3 MDS DH

EXPORTATIONS

470 MDS DH

DÉFICIT COMMERCIAL



LE COMPTE COURANT

En 2025, le déficit du compte des transactions courantes a atteint -42 Mds DH contre -19,6 Mds DH une année auparavant.

Le volume des transactions courantes s'établit à 1.800,8 Mds DH contre 1.677,8 Mds DH, en progression de 7,3% ou +123 Mds DH.

-42 Mds DH

DÉFICIT DU COMPTE

+7,3%

1.800,8 Mds DH

VOLUME DES TRANSACTIONS COURANTES



POSITION EXTÉRIEURE GLOBALE

À fin décembre 2025, la Position Extérieure Globale fait ressortir un solde débiteur de 764Mds DH contre -759Mds DH à fin septembre 2025. Cette situation résulte d'une augmentation des engagements financiers (+17Mds DH) plus importante que celle des avoirs financiers (+12Mds DH).

764 Mds DH

SITUATION DÉBITRICE



EXCÉDENT DES ÉCHANGES DE SERVICES

À fin 2025, la balance des échanges de services affiche une amélioration de l'excédent de +17,8 Mds DH passant de +139,9 Mds DH en 2024 à +157,7 Mds DH en 2025

+157,7 Mds DH



GESTION DU CONTENTIEUX CHANGE

CONFORMITÉ ET TRANSPARENCE



Dans le cadre de sa stratégie 2025-2029, l'Office des Changes poursuit ses efforts de modernisation du traitement du contentieux afin d'en renforcer l'efficacité, la célérité, la transparence et le respect des principes de bonne gouvernance.

Cette démarche vise à assurer une réparation juste du préjudice causé aux finances extérieures du Royaume, tout en privilégiant une approche équilibrée fondée sur l'accompagnement, la sensibilisation et le dialogue permanent avec les opérateurs économiques.

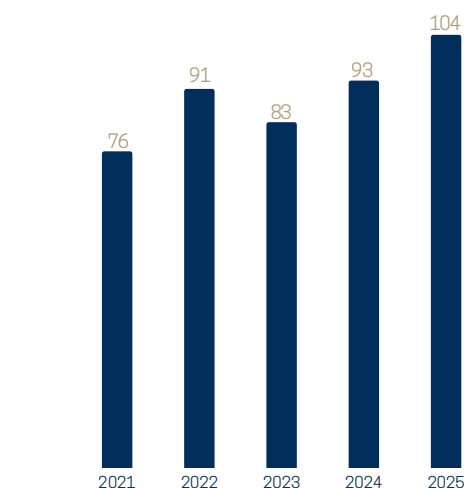
RÉPARATION DU PRÉJUDICE DE CHANGE PORTE AUX FINANCES EXTÉRIEURES DU MAROC

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses attributions en matière de répression des infractions à la réglementation des changes, l'Office des Changes a poursuivi ses efforts pour concilier rigueur de contrôle et accompagnement des opérateurs économiques. Ces efforts visent à garantir une réparation juste et effective du préjudice de change causé aux finances extérieures du Royaume, tout en privilégiant une approche pédagogique et partenariale. Ainsi, 104 dossiers contentieux ont été traités et régularisés au cours de l'année 2025 par voie transactionnelle conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Parallèlement, l'Office des Changes a consolidé sa coopération institutionnelle avec l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) en œuvrant pour une meilleure intégration des systèmes d'information, la simplification des procédures et la fluidification des échanges. Cette dynamique conjointe a permis d'améliorer le suivi des dossiers et de renforcer l'assistance juridique et technique, au bénéfice d'un accompagnement plus efficace et plus proche des opérateurs.



+ 12%

DU NOMBRE DES DOSSIERS RÉGULARISÉS PAR VOIE TRANSACTIONNELLE EN 2025



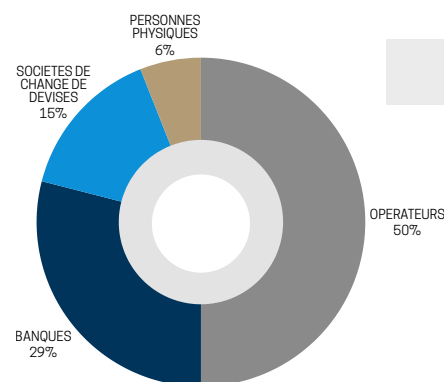
ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DES DOSSIERS RÉGULARISÉS PAR VOIE TRANSACTIONNELLE

Le nombre des dossiers contentieux de change ayant été régularisés par voie transactionnelle a connu une évolution positive de 12% en 2025 (104 dossiers) par rapport à l'exercice 2024 (93 dossiers).

Les assujettis ayant régularisé leurs dossiers par voie transactionnelle sont constitués principalement des Opérateurs (50%) suivis des banques (29%), des Sociétés de Change de Devises (15%) et enfin des Personnes Physiques (6%).



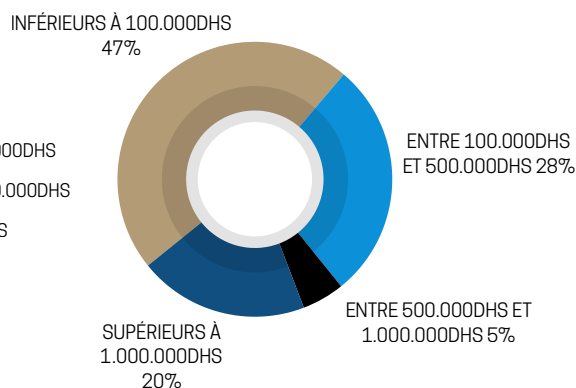
OPÉRATEURS
BANQUES
SOCIÉTÉS DE CHANGE DE DEVICES
PERSONNES PHYSIQUES



AFFAIRES RÉGULARISÉES À L'AMIALE PAR PROFILS D'ASSUJETTIS

S'agissant du volume des amendes, 47% ont été inférieures à 100.000 Dirhams, 28% se situent entre 100.000 Dhs et 500.000 Dhs, 5% entre 500.000 Dhs et 1.000.000 Dhs et 20% supérieures à 1.000.000 Dhs, ce qui confirme les efforts déployés pour assurer une meilleure réparation du préjudice de change, tout en veillant à la stabilité de la situation financière des assujettis.

INFÉRIEURS À 100.000DHS
ENTRE 100.000DHS ET 500.000DHS
ENTRE 500.000DHS ET 1.000.000DHS
SUPÉRIEURS À 1.000.000DHS



NIVEAUX D'AMENDES PAR VOLUME

OFFICE DES CHANGES-ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÔTS INDIRECTS : UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE

Dans le cadre de la coopération continue avec l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, diverses actions institutionnelles ont été entreprises en 2025.



29 DOSSIERS

CONTENTIEUX TRANSMIS POUR POURSUITE JUDICIAIRE



11 DOSSIERS

RÉGULARISÉS PAR VOIE TRANSACTIONNELLE APRÈS POURSUITE JUDICIAIRE



188 ACTIONS

ÉCHANGE ET CONCERTATION POUR PRÉPARATION DES CONCLUSIONS ET MÉMOIRES DE DÉFENSES ET/OU ÉVENTUELS RETOURS À LA TRANSACTION

ACTIONS DE COORDINATION ET DE CONCERTATION OFFICE DES CHANGES-ADII

	2024	2025
DOSSIERS CONTENTIEUX TRANSMIS POUR POURSUITE JUDICIAIRE	40	29
ÉCHANGE ET CONCERTATION POUR PRÉPARATION DES CONCLUSIONS ET MÉMOIRES DE DÉFENSES	181	188
DOSSIERS RÉGULARISÉS PAR VOIE TRANSACTIONNELLE APRÈS POURSUITE JUDICIAIRE	10	11

PARTICIPATION À LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE

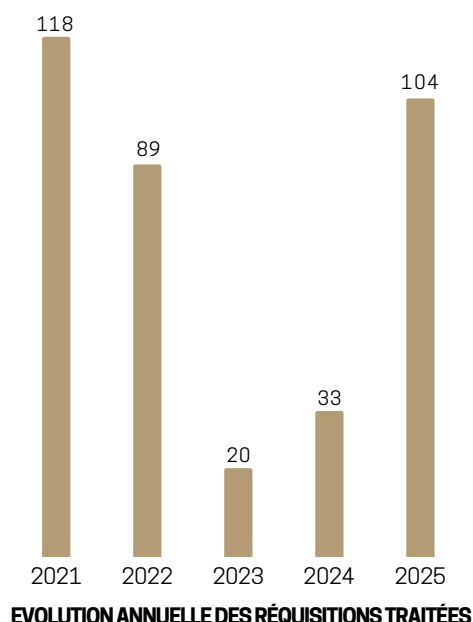
L'Office des Changes demeure pleinement engagé aux côtés des autorités judiciaires, en mobilisant ses compétences et ses moyens pour répondre aux réquisitions et requêtes émises dans le cadre des procédures judiciaires relatives à la lutte contre la criminalité financière.

En 2025, l'Office des Changes a traité un total de 104 réquisition, contre 33 en 2024, 20 en 2023, 89 en 2022, 118 en 2021, 120 en 2020, 151 en 2019, 66 en 2018 et 35 en 2017, enregistrant ainsi une contribution continue et un soutien précieux à la justice dans le cadre de la lutte contre la criminalité financière.



104

RÉQUISITIONS TRAITÉES EN 2025



CAPITAL HUMAIN

COMPÉTENCES, ENGAGEMENT, PERFORMANCE



Le Capital Humain est au coeur de la dynamique de modernisation de l'Office des Changes. Le renforcement continu de ses capacités opérationnelles et le développement de ses compétences représentent une priorité stratégique permanente.

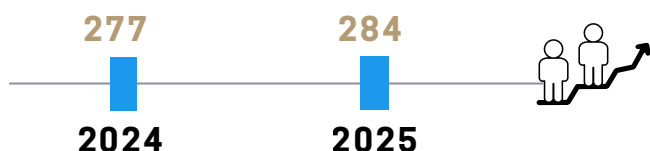
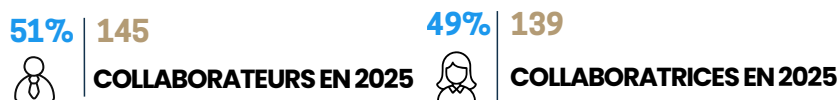
À cet effet, l'Office des Changes déploie une politique de gestion des ressources humaines moderne et valorisante, axée sur l'évolution professionnelle, l'implication active des collaborateurs et la reconnaissance du mérite.

Cette démarche repose notamment sur un dispositif de formation continue permettant aux collaborateurs de renforcer leurs compétences, d'enrichir leur expertise et de mieux accompagner les évolutions des métiers de l'Institution.

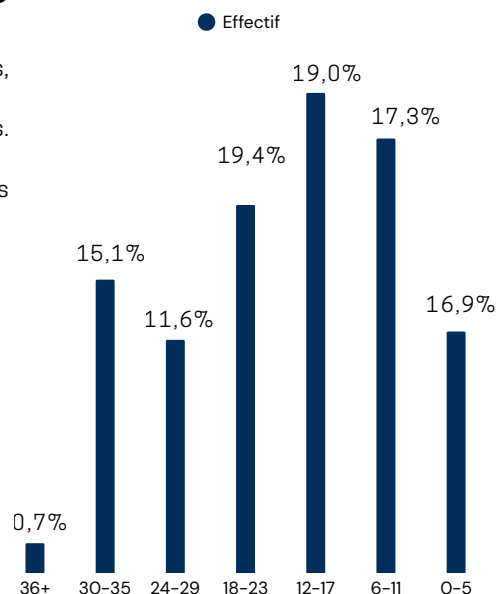
EFFECTIFS, PROFILS ET EXPERTISES

A fin 2025, l'effectif total de l'Office des Changes s'établit à 284 collaborateurs, contre 277 au terme de l'année 2024, soit une évolution de 2,5%. L'âge moyen du personnel est de 42 ans, avec une ancienneté moyenne de 16 ans. 83 % des collaborateurs justifient de plus de 5 années d'ancienneté. Côté parité Homme/Femme, la représentation des femmes au sein de l'Office des Changes s'établit à 49%, contre 51% pour les hommes.

RÉPARTITION GLOBALE DES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2025



EVOLUTION DE L'EFFECTIF 2024-2025



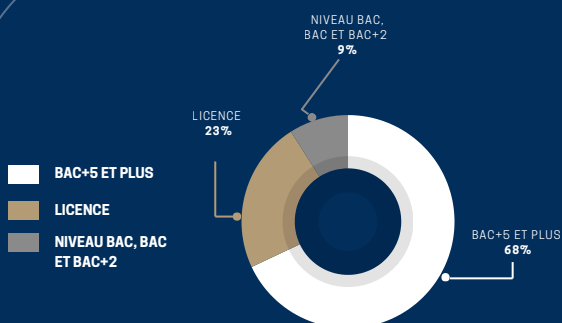
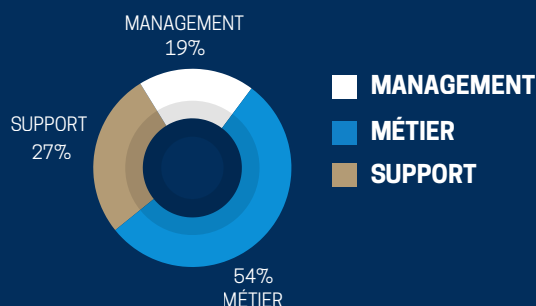
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR ANCIENNETÉ

RÉPARTITION DES COLLABORATEURS PAR FONCTIONS

La structure des effectifs au sein de l'Office des Changes traduit une prédominance des fonctions métier (54 %), les fonctions support représentent 27 % des effectifs, suivies par les fonctions management (19%).



54% DES COLLABORATEURS OPÈRENT DANS LES FONCTIONS MÉTIER



RÉPARTITION DES COLLABORATEURS PAR NIVEAU D'ÉTUDES

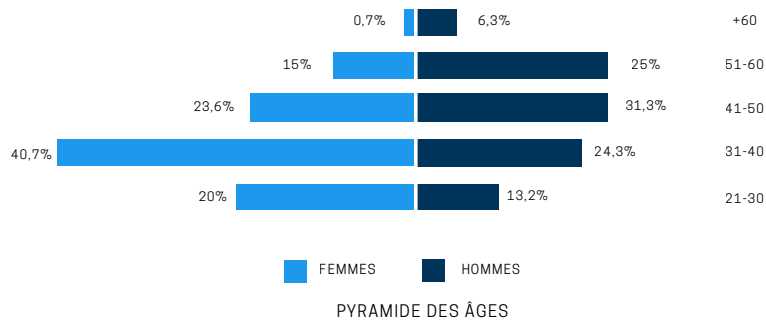
Grâce à une politique de recrutement sélective et à un dispositif de formation continue adapté aux besoins des métiers, l'Office des Changes bénéficie d'un capital humain hautement qualifié: 91% des collaborateurs sont titulaires, au minimum, d'un diplôme de licence.



91% DES COLLABORATEURS TITULAIRES D'UN DIPLÔME DE LICENCE OU PLUS.

La pyramide des âges révèle une structure globalement équilibrée, marquée par une concentration des effectifs dans les tranches actives 31-50 ans.

La présence significative de jeunes femmes au sein de la tranche 21-40 ans, traduit une dynamique progressive de renouvellement et d'amélioration de la représentativité féminine, tandis que les collaborateurs âgés de 51 ans et plus constituent un socle d'expérience contribuant à la transmission des connaissances et du savoir-faire.



RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR ÂGE

FORMATION CONTINUE ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Dans le cadre du développement des compétences, l'Office des Changes poursuit ses efforts en matière de formation. Les principales actions engagées au titre de l'année 2025 sont les suivantes :

Renforcer les échanges avec les principaux partenaires stratégiques de l'Office des Changes. À ce titre, un partenariat avec deux grandes banques de la place est en cours de finalisation.



Assurer le suivi de l'achèvement des formations lancées en 2024 dans le cadre des marchés conclus



Proposer des formations diplômantes adaptées aux évolutions des métiers de l'Office des Changes.

Ainsi, 3 cadres vont bénéficier de l'Executive Master en finance et Audit dispensé par l'UIR et 1 cadre suivra un Executive Master en Business Analytics for transformation proposé par l'UM6P



Faire bénéficier 2 collaborateurs d'un cycle de formation réalisé par l'ENSA sur la « Gestion des Marchés Publics »



Participation de deux cadres de l'Office des Changes à une formation d'immersion en Chine. Ce séminaire a été organisé par le Ministère Chinois du Commerce (MOFCOM) sur le commerce électronique transfrontalier dans les pays arabes, du 12 au 25 août 2025.



Lancement d'un programme de formation en anglais professionnel au profit du personnel. Ce programme sera décliné en 3 formats : des formations individuelles, des sessions en groupes restreints (4 personnes) et des sessions en groupes de 10 personnes. Ces dernières seront organisées selon deux modes : en présentiel et en immersion. Le lancement et l'exécution de ce marché sont prévus pour l'année 2026



UN RECRUTEMENT CIBLÉ POUR DES PROFILS POINTUS

L'Office des Changes déploie une politique de recrutement sélective et transparente, en conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur, afin de répondre à ses besoins en compétences et d'accompagner l'évolution de ses métiers.



RECRUTEMENT DE 17 CADRES

L'opération de recrutement organisée au titre de l'année 2025 a permis l'intégration de 17 cadres relevant de cinq profils différents.

Ces recrutements ont contribué au renforcement des compétences de l'Institution dans ses métiers fondamentaux, notamment dans les domaines de la réglementation des changes, du contrôle et de la production statistique, tout en accompagnant les besoins croissants liés à la transformation numérique, à la sécurité des systèmes d'information et à la valorisation des données.

COMMUNICATION INTERNE ET COHÉSION

La communication interne constitue un vecteur essentiel de partage, de cohésion et de mobilisation. Elle accompagne les transformations et les évolutions de l'Office des Changes en favorisant la diffusion de l'information et en contribuant au développement de l'esprit d'équipe, au renforcement du sentiment d'appartenance et à l'instauration d'un climat de confiance et de transparence.

Afin de maintenir une communication régulière et accessible, l'Office des Changes mobilise plusieurs supports et outils, notamment le portail intranet, les réunions d'information, les notes internes, les communiqués et les campagnes de sensibilisation. Ces dispositifs permettent de diffuser les informations utiles à la vie de l'Institution, de promouvoir les bonnes pratiques et de renforcer l'implication des collaborateurs dans les projets et chantiers engagés.

Outil central de ce dispositif d'échange, le portail intranet offre un accès rapide, sécurisé et simplifié à l'ensemble de l'information institutionnelle. Véritable espace de partage, il regroupe des rubriques clés essentielles à la vie professionnelle des collaborateurs, notamment l'actualité de l'établissement, le dispositif d'éthique, les manuels des procédures, le plan d'actions stratégiques, ainsi que des espaces dédiés à la gestion de la rémunération et à l'évaluation annuelle des performances.

Au cours de l'année 2025, 48 publications ont été diffusées sur le portail intranet portant notamment sur les activités de l'Institution, la mobilité interne, le recrutement, les notes de service et les actions de sensibilisation. Ces publications régulières ont activement contribué à dynamiser la communication interne, à accroître l'implication des équipes et à consolider la cohésion organisationnelle.

Parallèlement à ces partages d'actualités, l'Office des Changes a conçu et diffusé régulièrement des messages ciblés de sensibilisation rappelant les principes fondamentaux du Code d'éthique et de déontologie tout en promouvant les bonnes pratiques professionnelles et en renforçant les réflexes protecteurs face aux risques émergents. Ces actions de sensibilisation ont contribué à l'ancrage d'une culture de responsabilité collective et de vigilance partagée.

L'année 2025 a été, également, marquée par le renforcement du dialogue social à travers l'organisation de réunions trimestrielles visant à favoriser la transparence et à promouvoir un environnement de travail basé sur l'écoute et la responsabilité partagée.

Enfin, l'exercice 2025 a été couronné par l'organisation de la journée du personnel. Cette rencontre d'envergure, qui a constitué un espace privilégié de dialogue et de partage, a permis de mobiliser les collaborateurs autour des projets stratégiques de l'Office des Changes et de promouvoir un environnement de travail collaboratif, propice à l'engagement, à l'innovation et à la performance collective.



48 PUBLICATIONS EN 2025



JOURNÉE DU PERSONNEL : RECONNAISSANCE ET VALORISATION

Afin de créer un climat de travail sain et motivant, propice au développement d'une performance collective durable, l'Office des Changes a organisé le 6 décembre 2025 une journée dédiée à son personnel sous le slogan « **Ensemble vers l'excellence** ».

En investissant dans le capital humain à travers cette initiative, l'Office des Changes consolide les fondations de sa transformation stratégique, anticipe les défis de la modernisation institutionnelle, affirme ses valeurs de respect, de solidarité et d'excellence et se positionne comme employeur de référence dans le secteur public.

Cette approche holistique du management que prône l'Office des Changes témoigne d'une vision managériale qui place l'humain au cœur de la performance organisationnelle.



Les objectifs de cette rencontre sont :

- Valoriser le capital humain ;
- Améliorer le climat social ;
- Reconnaître les efforts et l'engagement des collaborateurs ;
- Accompagner la dynamique de mobilisation autour des projets stratégiques de l'Office des Changes inscrits dans la vision 2025-2029 ;
- Renforcer l'esprit d'appartenance et consolider les synergies entre les différentes structures de l'Office des Changes.

Avec un taux de participation de 98%, cette journée du personnel était un moment privilégié pour reconnaître, valoriser et renforcer le socle humain qui constitue un pilier majeur de la transformation de notre institution impulsée depuis septembre 2024.



98%
TAUX DE PARTICIPATION



S'inscrivant dans une démarche de valorisation du capital humain, la journée du personnel a été enrichie par des activités de team building encadrées et animées par des professionnels (coach, animateurs...) dont l'impact stratégique s'articule autour du développement des compétences comportementales :

- Gestion du stress et de la résilience face aux transformations en cours ;
- Renforcement de la motivation et de l'engagement ;
- Amélioration de la communication interne ;
- Accélération de la conduite du changement ;
- Amélioration de la performance collective ;
- Facilitation de l'intégration des nouvelles recrues ;
- Développement d'un leadership collaboratif et d'une intelligence collective.



Les team building étaient programmés sous forme d'activités Outdoor (Ateliers artistiques : modelage poterie, peinture sur céramique, peinture sur tote bag, fabrication de bougies parfumées). Les résultats et les bénéfices de ces activités ont été ressentis sur le plan cognitif, relationnel et psychologique.

Concernant les activités Indoor (Challenge collaboratif, Activité stratégique & leadership, activités collectives et cohésion), elles ont révélé l'interdépendance des équipes dans l'atteinte d'un objectif commun et le besoin d'éliminer les frictions organisationnelles. Cette activité a, également, permis l'expérimentation concrète des bénéfices du travail collectif.

Organisé dans une atmosphère conviviale, cet événement a connu un vif succès et a suscité une appréciation largement positive des participants, confirmant l'importance du capital humain comme principal levier de performance de l'Office des Changes.

UNE AMÉLIORATION CONTINUE DES PRESTATIONS SOCIALES AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS

Amélioration du Système Capital retraite

Porté par la vision stratégique conjointe de la Direction de l'Office des Changes et du Bureau exécutif de l'AOS.OC, le projet de modernisation du Système Capital Retraite a été adopté par les adhérents de l'AOS.OC lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Cette décision marque un tournant majeur pour la protection sociale du personnel de l'Office des Changes. Elle démontre l'engagement de la Direction et de l'AOS.OC à promouvoir le bien-être au quotidien et à accompagner l'avenir de chaque collaborateur.



Nouvelle convention entre l'AOS.OC et un groupe de cliniques privées

La convention conclue entre l'AOS.OC et un groupe marocain de cliniques privées permet au personnel de l'Office des Changes ainsi qu'aux membres de leurs familles de bénéficier d'une couverture médicale renforcée et d'un accès privilégié à des prestations de soins de qualité.

Ce partenariat dépasse le cadre d'un simple accord de soins, il garantit une prise en charge médicale d'excellence et de proximité. Cette démarche proactive illustre la culture de l'Office des Changes, où la protection sociale s'affirme comme un levier essentiel de l'engagement professionnel.

Renforcement continu des services sociaux offerts par l'AOS.OC

- Octroi des subventions pour les activités culturelles, sportives et d'été pour les adhérents et leurs enfants ;
- Octroi des dons sociaux pour les adhérents atteints de maladies graves ;
- Octroi des prêts sociaux et subvention des prêts logements ;
- Bourse d'excellence pour la 3ème année consécutive ;
- Couverture médicale plus optimale et plus large ;
- Projet de convention avec un groupe marocain de cliniques privées ;
- Organisation des colonies de vacances d'été pour les enfants des adhérents de l'AOS.OC.



SITUATION FINANCIÈRE DE L'OFFICE DES CHANGES



ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'OFFICE DES CHANGES

ÉVOLUTION DES PRODUITS

- Au titre de l'exercice 2025, les recettes de l'Office des Changes s'établissent à 491,70 MDH, en progression de +7 % par rapport à 2024 (459,38 MDH)
- Après l'enregistrement d'une opération exceptionnelle en 2024 relative à la reprise sur provision d'un montant de 72 MDH, l'année 2025 marque un retour à une situation normalisée avec un montant de 0,94 MDH.
- Les produits financiers enregistrent une forte progression de +33 %, de 21,55 MDH à 28,65 MDH.
- Les produits non courants s'établissent à 61,47 MDH, en baisse de -29 % par rapport à l'exercice 2024 (86,07 MDH).

PRODUITS	2022	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires	406,76	450,38	459,38	491,70
Reprises d'exploitation, transferts de charges	0,01	0,21	72,47	0,94
Produits financiers	12,42	17,13	21,55	28,65
Produits non courants	47,79	22,75	86,07	61,47
TOTAL	466,97	490,46	639,47	582,76

En millions de dirhams

ÉVOLUTION DES CHARGES

CHARGES	2022	2023	2024	2025
Charges d'exploitation	132,68	137,12	152,71	167,23
Charges financières	0,09	0,02	0,03	0,03
Charges non courantes	167,48	183,49	177,23	188,92
TOTAL	300,26	320,64	329,97	356,18

En millions de dirhams

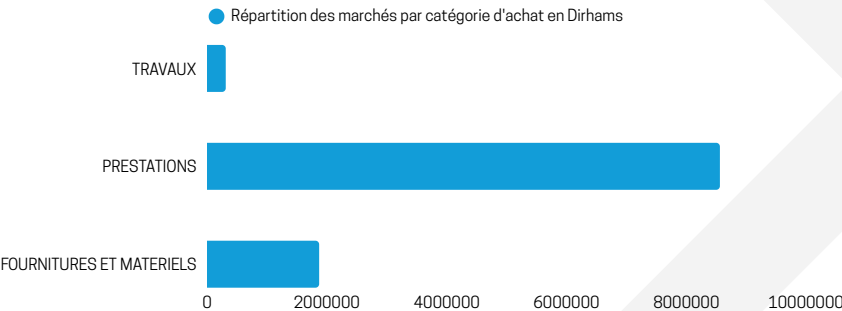
- Au titre de l'exercice 2025, le total des charges s'élève à 356,18 MDH, en hausse de +8% par rapport à 2024 (329,97 MDH).
- Les charges d'exploitation augmentent de +10% progressant de 152,71 MDH en 2024 à 167,23 MDH en 2025, suite principalement à une augmentation régulière des charges du personnel de 3,6 % ainsi que des autres charges externes.
- Les charges non courantes quant à elles, ont connu une augmentation de 6,6% par rapport à 2024, due principalement à l'augmentation de la contribution au budget général de l'Etat.

GESTION DES APPROVISIONNEMENTS ET ÉTAT DES MARCHÉS PASSÉS PAR L'OFFICE DES CHANGES

Au titre de l'exercice 2025, l'Office des Changes a poursuivi ses efforts en matière de gestion des approvisionnements afin de répondre à ses besoins opérationnels et stratégiques. Dans un contexte marqué par la poursuite de la modernisation des infrastructures, le renforcement de la sécurité des systèmes d'information et l'amélioration continue des conditions de travail, 14 marchés ont été conclus conformément au décret des marchés publics.

En 2025, 23 appels d'offres ont été traités.

14 MARCHÉS ATTRIBUÉS
≈ 10,75 MDH TTC



ETATS DE SYNTHÈSE



BILAN - ACTIF

OFFICE DES CHANGES

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

ACTIF		EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS EN NON - VALEURS (A)	444.000,00	177.600,01	266.399,99	1.110.003,72
	Frais préliminaires	-	-	-	-
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	444.000,00	177.600,01	266.399,99	1.110.003,72
	Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	32.514.761,20	22.681.306,23	9.833.454,97	9.187.721,87
	Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	30.894.761,20	22.681.306,23	8.213.454,97	9.187.721,87
	Fonds commercial	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	1.620.000,00	-	1.620.000,00	-
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	302.753.969,43	223.144.306,21	79.609.663,22	78.798.454,24
	Terrains	35.688.180,00	-	35.688.180,00	35.688.180,00
	Constructions	196.373.258,83	164.819.710,91	31.553.547,92	33.304.494,05
	Installations techniques, matériel et outillage	25.193.401,85	22.255.348,58	2.938.053,27	1.951.698,44
	Matériel de transport	459.306,33	459.306,33	-	-
	Mobilier, matériel de bureau et aménag. divers	45.039.822,42	35.609.940,39	9.429.882,03	5.193.061,77
	Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	2.661.019,98
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	9.113.256,20	-	9.113.256,20	9.827.145,00
	Prêts immobilisés	9.078.593,90	-	9.078.593,90	9.792.482,70
	Autres créances financières	34.662,30	-	34.662,30	34.662,30
	Titres de participation	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	-	-	-	-
	Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-
	Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)		344.825.986,83	246.003.212,45	98.822.774,38	98.923.324,83
ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	STOCKS (F)	2.540.323,92	-	2.540.323,92	1.025.264,34
	Marchandises	-	-	-	-
	Matières et fournitures consommables	2.540.323,92	-	2.540.323,92	1.025.264,34
	Produits en cours	-	-	-	-
	Produits intermédiaires et produits résiduels	-	-	-	-
	Produits finis	-	-	-	-
	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	110.933.965,28	2.896.957,63	108.037.007,65	99.859.500,86
	Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	-	-	-	-
	Clients et comptes rattachés	3.407.085,65	2.896.957,63	510.128,02	570.128,02
	Personnel	-	-	-	-
	Etat	910.789,96	-	910.789,96	598.845,58
	Comptes d'associés	-	-	-	-
	Autres débiteurs	-	-	-	-
	Comptes de régularisation-Actif	106.616.089,67	-	106.616.089,67	98.690.527,26
	TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)	935.000.674,67	-	935.000.674,67	802.451.526,12
	ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)	-	-	-	-
	(Eléments circulants)	-	-	-	-
TOTAL II (F+G+H+I)		1.048.474.963,87	2.896.957,63	1.045.578.006,24	903.336.291,32
TRESORERIE	TRESORERIE-ACTIF	185.936.287,20	-	185.936.287,20	70.316.727,87
	Chèques et valeurs à encaisser	-	-	-	-
	Banques, TG et CCP	185.866.979,75	-	185.866.979,75	70.234.283,70
	Caisse, Régie d'avances et accreditifs	69.307,45	-	69.307,45	82.444,17
	TOTAL III	185.936.287,20	-	185.936.287,20	70.316.727,87
TOTAL GENERAL I+II+III		1.579.237.237,90	248.900.170,08	1.330.337.067,82	1.072.576.344,02

BILAN - PASSIF

OFFICE DES CHANGES

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
FINANCEMENT PERMANENT	CAPITAUX PROPRES		
	Capital social ou personnel (1)	-	-
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé	-	-
	Capital appelé		
	Dont versé		
	Prime d'émission, de fusion, d'apport	-	-
	Ecart de réévaluation	-	-
	Réserve légale	-	-
	Autres réserves	-	-
	Report à nouveau (2)	1.029.722.659,19	720.225.355,11
	Résultat net en instance d'affectation (2)	0,00	0,00
	Résultat net de l'exercice (2)	226.574.154,09	309.497.304,08
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	(A) 1.256.296.813,28	1.029.722.659,19
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	(B)	-
	Subvention d'investissement	-	-
	Provisions réglementées	-	-
	DETTES DE FINANCEMENT	(C)	-
	Emprunts obligataires	-	-
	Autres dettes de financement	-	-
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	(D)	-
	Provisions pour risques	-	-
	Provisions pour charges	-	-
	COMPTES DE LIAISON DES ETABLISSEMENTS ET SUCCURSALES		
	ECARTS DE CONVERSION-PASSIF	(E)	-
	Augmentation des créances immobilisées	-	-
	Diminution des dettes de financement	-	-
	TOTAL I (A+B+C+D+E+F)	1.256.296.813,28	1.029.722.659,19
PASSIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	DETTES DU PASSIF CIRCULANT	(F)	72.201.594,75
	Fournisseurs et comptes rattachés	25.725.201,53	16.283.876,03
	Clients créditeurs, avances et acomptes	84.000,00	122.844,81
	Personnel	5.523.465,28	682.859,20
	Organismes sociaux	3.765.717,00	20.934,00
	Etat	10.104.876,38	3.439.239,55
	Comptes d'associés	-	-
	Autres créanciers	26.998.334,56	22.303.931,24
	Comptes de régularisation passif	-	-
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	(G)	917,10
	ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants)	(H)	-
	TOTAL II (F+G+H)	72.202.511,85	42.853.684,83
TRESORERIE	TRESORERIE-PASSIF	1.837.742,69	-
	Crédits d'escompte	-	-
	Crédits de trésorerie	-	-
	Banques (soldes créditeurs)	1.837.742,69	-
	TOTAL III	1.837.742,69	-
TOTAL GENERAL I+II+III		1.330.337.067,82	1.072.576.344,02

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+), déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(HORS TAXES)

OFFICE DES CHANGES

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

		NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
			PROPRES A L'EXERCICE	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS	3=1+2	4
			1	2		
EXPLOITATION	I	PRODUITS D'EXPLOITATION				
		Ventes de marchandises (en l'état)	0,00	0,00	0,00	0,00
		Ventes de biens et services produits	491.700.598,52	0,00	491.700.598,52	459.384.609,16
		CHIFFRE D'AFFAIRES	491.700.598,52	0,00	491.700.598,52	459.384.609,16
		Variation de stocks de produits ⁽¹⁾	0,00	0,00	0,00	0,00
		Immob. Prod. par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00	0,00	0,00
		Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
		Autres produits d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
		Reprises d'exploitation, transferts de charges	943.371,33	0,00	943.371,33	72.470.086,32
		TOTAL I	492.643.969,85	0,00	492.643.969,85	531.854.695,48
	II	CHARGES D'EXPLOITATION				
		Achats revendus ⁽²⁾ de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
		Achats consommés ⁽²⁾ de mat. et fourn.	8.846.363,85	0,00	8.846.363,85	7.602.002,32
		Autres charges externes	26.238.148,45	0,00	26.238.148,45	18.510.144,81
		Impôts et taxes	5.362.806,72	0,00	5.362.806,72	4.672.616,82
		Charges de personnel	115.878.107,98	0,00	115.878.107,98	111.107.259,76
		Autres charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
		Dotations d'exploitation	10.906.706,65	0,00	10.906.706,65	10.817.962,86
		TOTAL II	167.232.133,65	0,00	167.232.133,65	152.709.986,57
	III	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			325.411.836,20	379.144.708,91
FINANCIER	IV	PRODUITS FINANCIERS				
		Produits des titres de participation...	0,00	0,00	0,00	0,00
		Gains de change	102.682,75	0,00	102.682,75	0,00
		Intérêts et autres produits financiers	28.541.770,36	0,00	28.541.770,36	21.545.693,66
		Reprises financières, transferts de charges	0,00	0,00	0,00	449,28
		TOTAL IV	28.644.453,11	0,00	28.644.453,11	21.546.142,94
	V	CHARGES FINANCIERES				
		Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00
		Pertes de change	29.222,70	0,00	29.222,70	28.534,77
		Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
		Dotations financières	917,10	0,00	917,10	0,00
		TOTAL V	30.139,80	0,00	30.139,80	28.534,77
	VI	RESULTAT FINANCIER (IV-V)			28.614.313,31	21.517.608,17
	VII	RESULTAT COURANT (III+VI)			354.026.149,51	400.662.317,08

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)

2) Achats revendu ou consommés : achats - variation de stocks

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

OFFICE DES CHANGES

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
		PROPRES A L'EXERCICE 1	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS 2		
	VII RESULTAT COURANT (Report)			354.026.149,51	400.662.317,08
NON COURANT	VIII PRODUITS NON COURANTS				
	Produits des cessions d'immobilisations	438.610,00	-	438.610,00	-
	Subventions d'équilibre	-	-	-	-
	Reprises sur subventions d'investissement	-	-	-	-
	Autres produits non courants	61.030.462,27	-	61.030.462,27	86.067.294,11
	Reprises non courantes, transferts de charges	-	-	-	-
	TOTAL VIII	61.469.072,27	-	61.469.072,27	86.067.294,11
	IX CHARGES NON COURANTES				
	Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	36.298,75	-	36.298,75	-
	Subventions accordées	-	-	-	-
	Autres charges non courantes	188.881.768,94	-	188.881.768,94	177.229.307,11
	Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-
	TOTAL IX	188.918.067,69	-	188.918.067,69	177.229.307,11
	X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-127.448.995,42	-91.162.013,00
	XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)			226.577.154,09	309.500.304,08
	XII IMPOTS SUR LES RESULTATS	3.000,00	-	3.000,00	3.000,00
	XIII RESULTAT NET (XI-XII)			226.574.154,09	309.497.304,08
	XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			582.757.495,23	639.468.132,53
	XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)			356.183.341,14	329.970.828,45
	XVI RESULTAT NET (TOTAL P - TOTAL C)			226.574.154,09	309.497.304,08

ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

I - TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT (T.F.R)
OFFICE DES CHANGES

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

			EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1	Ventes de marchandises (en l'état)	0,00	0,00
	2	- Achats revendus de marchandises	0,00	0,00
I		= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	0,00	0,00
II		+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	491.700.598,52	459.384.609,16
	3	Ventes de biens et services produits	491.700.598,52	459.384.609,16
	4	Variation des stocks de produits	0,00	0,00
	5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	0,00	0,00
III		- CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	35.084.512,30	26.112.147,13
	6	Achats consommés de matières et fournitures	8.846.363,85	7.602.002,32
	7	Autres charges externes	26.238.148,45	18.510.144,81
IV		= VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	456.616.086,22	433.272.462,03
V	8	+ Subventions d'exploitation	0,00	0,00
	9	- Impôts et taxes	5.362.806,72	4.672.616,82
	10	- Charges de personnel	115.878.107,98	111.107.259,76
		= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E)	335.375.171,52	317.492.585,45
		= INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)	0,00	0,00
	11	+ Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
	12	- Autres charges d'exploitation	0,00	0,00
	13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	943.371,33	72.470.086,32
	14	- Dotations d'exploitation	10.906.706,65	10.817.962,86
VI		= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	325.411.836,20	379.144.708,91
VII		RESULTAT FINANCIER	28.614.313,31	21.517.608,17
VIII		= RESULTAT COURANT (+ ou -)	354.026.149,51	400.662.317,08
IX		RESULTAT NON COURANT (+ ou -)	-127.448.995,42	-91.162.013,00
	15	- Impôts sur les résultats	3.000,00	3.000,00
X		= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	226.574.154,09	309.497.304,08

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT

	1	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	226.574.154,09	309.497.304,08
		* Bénéfice +	226.574.154,09	309.497.304,08
		* Perte -	0,00	0,00
	2	+ Dotations d'exploitation (1)	10.906.706,65	9.982.891,13
	3	+ Dotations financières (1)	917,10	0,00
	4	+ Dotations non courantes (1)	0,00	0,00
	5	- Reprises d'exploitation (2)	0,00	72.265.408,92
	6	- Reprises financières (2)	0,00	449,28
	7	- Reprises non courantes (2) (3)	0,00	0,00
	8	- Produits des cessions d'immobilisation	438.610,00	0,00
	9	+ Valeurs nettes des immobilisations cédées	36.298,75	0,00
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	237.079.466,59	247.214.337,01
	10	- Distributions de bénéfices	0,00	0,00
II		AUTOFINANCEMENT	237.079.466,59	247.214.337,01



www.oc.gov.ma
+212 5 37 26 63 63
31, Avenue Patrice Lumumba, Hassan - RABAT

RAPPORT DE GESTION
2025